

SOMMAIRE

Observations liminaires

3

I-Administration générale

5

I-1 Présentation du syndicat

A-CREATION	5
B-MISSION	

I-2 Territoire

6

I-3 Le fonctionnement des organes

7

A-LE COMITE SYNDICAL	
B-LE BUREAU	
C-LE PRESIDENT	
D-LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
E-LES AUTRES COMMISSIONS	

I-4 Le personnel

8

I-5 Les finances

9

A-LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	
B-LES COMPTES ET LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009	
C-LES MOUVEMENTS : DEPENSES ET RECETTES ET LA TRESORERIE	
D-LA REDEVANCE SPECIALE	

I-6 Les activités juridiques et administratives

11

A-LA PARTICIPATION A L'ELABORATION DE LA REGLEMENTATION	
B-LES RELATIONS AVEC LE CONTROLE DE LEGALITE	
C-LE CONTENTIEUX	

II-Information et communication

13

II-1 La communication interne

14

II-2 La communication externe

14

A-LA COMMUNICATION ECRITE	
B-LA COMMUNICATION DE PROXIMITE	

III-Indicateurs techniques

17

III-1 Les ordures ménagères

18

A-ORGANISATION DES COLLECTES	
B-TONNAGES	
C-LE TRAITEMENT	

III-2 Les emballages

23

A-ORGANISATION DES COLLECTES	
B-TONNAGES	
C-LE TRI ET LE STOCKAGE DES EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES	

III-3 Le verre

30

A-ORGANISATION DES COLLECTES	
B-TONNAGES	
C-LE TRI ET STOCKAGE	

III-4 Les papiers des écoles et des administrations

34

A-ORGANISATION ET COLLECTE	
B-TONNAGES	

III-5 Les encombrants

35

A-ORGANISATION ET TONNAGES	
B-LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS	

III-6 Les autres déchets et filières

37

A-ECO-SITE	
B-ENLEVEMENT DES BENNES	
C-LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES	
D-COLLECTE DES DECHETS VERTS	
E-TRAITEMENT DE DECHETS DE L'ECO-SITE ET AUTRES FILIERES	

III-7 Synthèse

41

IV-Indicateurs économiques

44

IV-1 Les dépenses

45

IV-2 Les recettes

45

IV-3 Coût net du service

46

Conclusion

47

Observations liminaires

Le service public d'élimination (collecte et traitement) des déchets est soumis à un régime juridique précis en matière de contrôle de son exécution par les élus locaux et la population.

Les textes (Rappel)

111- Dans son article L.2224-4, dernier alinéa, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

«...les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article»

C'est-à-dire selon les trois premiers alinéas que «... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13. »

112- L'article L.1411-13 dispose que :

«Dans les communes de 3.500 habitants et plus, les documents ...sont mis à disposition du public sur place à la mairie... dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant un mois.»

113- L'article L.5211-39 prévoit que:

«Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 Septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale, peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale»

114- Le décret n°2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets prévoit, notamment dans son article 2, que:

«Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.»

Le rapport

Le présent rapport unique, à la fois administratif, technique et financier, a pour objet, entre autre, de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires précitées.

CODE
GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
Commune Département
Région



**I-ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

I-Administration générale

L'activité du Syndicat Emeraude a continué à se développer en 2009 sur trois plans :

- Administration Générale
- Information et communication
- Service rendu

I-1 Présentation du syndicat

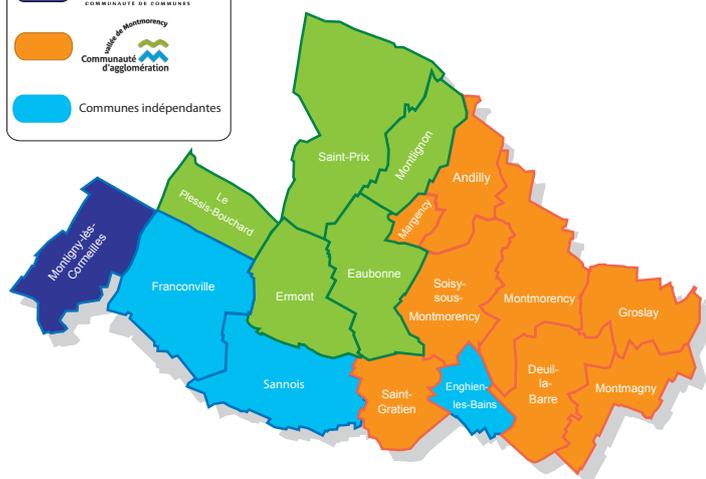
-A- CREATION

Le Syndicat Emeraude est une structure intercommunale dont l'origine remonte à 1993, avec le regroupement, à ce jour de 17 communes qui forment le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Déchets de la Vallée de Montmorency.

Elle a pour mission de collecter, de traiter et gérer au mieux, les déchets ménagers des communes adhérentes (254 830 habitants / recensement 1999).

Les collectivités membres ont décidé de transférer leurs compétences dans l'objectif d'apporter ensemble et pour l'avenir des solutions cohérentes et durables aux problèmes complexes de la gestion de leurs déchets ménagers.

Le siège est basé à l'emplacement de l'Eco-site, sur la commune du Plessis-Bouchard.



- B-MISSION

Les missions du Syndicat Emeraude sont les suivantes :

- la collecte des déchets ménagers résiduels, spéciaux et des encombrants,
- La collecte sélective et le tri des emballages,
- Le traitement des déchets ménagers résiduels et spéciaux, des encombrants, des déchets verts,
- La gestion des déchets en provenance des centres techniques municipaux et de l'Eco-site,
- La gestion des bacs,
- La communication.

Dans l'exercice de sa mission de service public, Emeraude cherche avant tout à préserver les intérêts des communes et des habitants en répondant à leurs attentes et en maîtrisant les coûts, ce qui se traduit par le développement des actions suivantes :

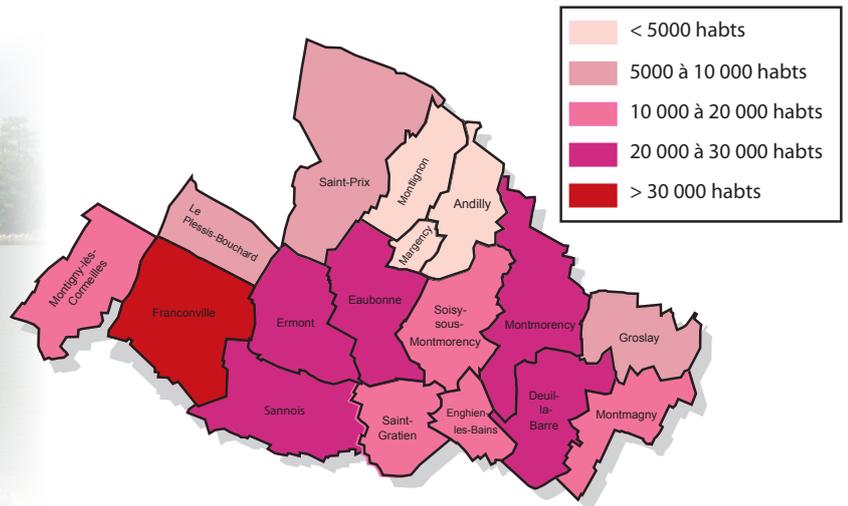
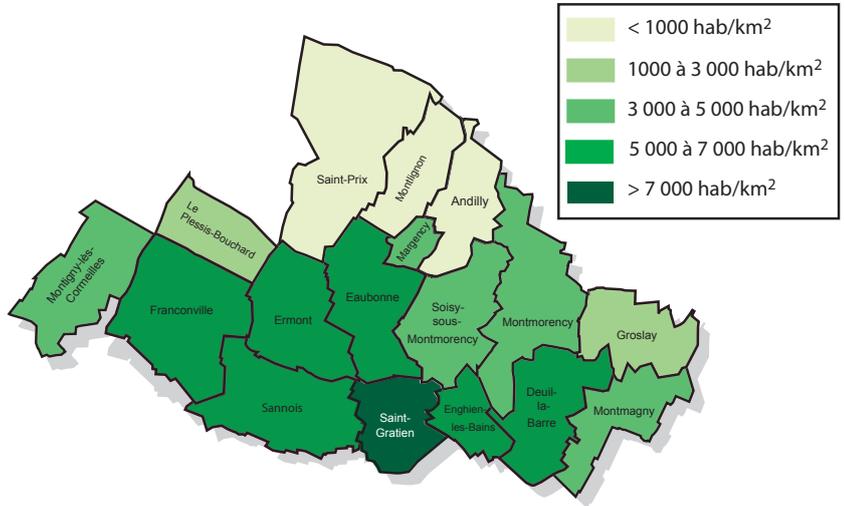
- Le développement d'un réseau d'Eco-sites (déchèteries).
- L'accentuation de la sensibilisation des habitants au geste du tri.
- La rationalisation de la collecte dans les grands ensembles (mise en place de bornes enterrées).
- La réduction des déchets à la source.



I-2 Territoire

Le Syndicat Emeraude est composé de 17 communes, avec une moyenne d'habitat collectif de 60 %.

Commune	population (1999)	% collectif	densité (hab/km ²)
Andilly	2 013	26,7%	751
Deuil-la-Barre	20 160	55,6%	5397
Eaubonne	22 882	55,5%	5209
Enghien-les-Bains	10 368	70,2%	5924
Ermont	27 494	67,0%	6604
Franconville	33 492	70,7%	5654
Groslay	7 385	59,9%	2552
Margency	2 587	37,5%	3630
Montigny-lès-Cormeilles	17 183	47,5%	4444
Montlignon	2 427	13,9%	826
Montmagny	13 090	52,7%	4536
Montmorency	20 599	60,74%	3872
Le Plessis-Bouchard	7 006	42,5%	2619
Saint-Gratien	19 226	72,5%	7300
Saint-Prix	6 767	17,2%	857
Sannois	25 349	62,3%	5535
Soisy-sous-Montmorency	16 802	56,2%	4243
Total	254 830	59,9%	3991



I-3 Le Fonctionnement des organes

A- LE COMITE SYNDICAL

Le Comité syndical, tel qu'issu des élections du 23 mai 2008, est composé de 34 délégués. Sur l'exercice 2009, il s'est réuni en 9 séances publiques qui ont eu lieu au sein de l'Hôtel de Ville de Sannois.

A ces occasions, 48 délibérations ont été prises :

Séance N°	Dates des séances	Nbre de délibérations
1	12 janvier	5
2	09 février	3
3	23 mars	7
4	25 mai	7
5	29 juin	8
6	21 septembre	5
7	12 octobre	2
8	23 novembre	6
9	14 décembre	5
Total		48

B- LE BUREAU

Le Bureau est officiellement composé de 15 membres : le Président, 10 vice-présidents, 4 secrétaires. Toutefois, la réunion du Bureau est toujours ouverte aux délégués du Comité qui n'en sont pas membres mais qui souhaitent y participer.

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises dans les locaux du Syndicat Emeraude au Plessis-Bouchard :

Séance N°	Dates des séances
1	09 mars
2	11 mai
3	15 juin
4	07 septembre
5	09 novembre

Il a examiné, à chacune de ses réunions, les questions qui devaient être abordées dans le cadre de l'ordre du jour du Comité Syndical.

C- LE PRESIDENT

Le Président a émis des titres de recettes et mandats de paiement dans les conditions suivantes :

Exercices	Recettes		Dépenses	
	Nombre de titres	Montant net*	Nombre de mandats	Montant net*
2003	128	20 741 925,86 €	752	18 054 168,81 €
2004	136	24 410 361,10 €	825	24 733 486,38 €
2005	116	24 651 312,76 €	831	25 102 643,19 €
2006	132	26 886 520,29 €	902	24 830 490,36 €
2007	182	25 154 162,54 €	874	25 020 719,52 €
2008	257	25 094 477,53 €	870	25 312 058,75 €
2009	248	28 065 851,88 €	979	29 067 496,51 €

* Le montant net signifie que les annulations de mandats ou de titres ont été déduites.

Dans le cadre de sa délégation, le Président a pris 40 arrêtés visant uniquement le personnel (reclassement, titularisation, nomination régisseur...), signé 4 contrats de travail et pris 6 décisions l'autorisant à signer divers marchés et contrats lancés sous la forme d'une procédure adaptée.



D- LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération n° 2008/05/06 du 23 mai 2008, une Commission d'Appel d'Offres a été instituée, à la suite de l'installation du nouveau Comité. La Commission d'appel d'offres s'est réunie neuf fois en 2009 pour les motifs suivants :

05 janvier 2009

- o Analyse des offres dans le cadre de la procédure négociée suite au caractère infructueux du lot 1 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.
- o Analyse des offres et attribution du marché de collecte et de traitement des déchets ménagers spéciaux.
- o Ouverture des plis et analyse des offres relatives au marché de fourniture et de maintenance des bornes enterrées ou semi-enterrées.

08 janvier 2009

- o Attribution du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (lot N°1) suite à procédure négociée
- o Analyse des offres et attribution du marché de fourniture et de maintenance des bornes enterrées et semi-enterrées.

09 février 2009

- o Avis sur l'avenant N°10 de prolongation du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés suite au recours suspendant la signature du lot N°1.

23 mars 2010

- o Avis sur l'avenant N°1 au marché de tri. (lot N°2) modification de la référence servant de base au calcul des tarifs de reprise des matériaux.

15 juin 2010

- o Ouverture des plis et analyse des offres du marché d'exploitation de l'Eco-Site du Plessis-Bouchard.
- o Avis sur l'avenant N°1 au marché de collecte et valorisation des papiers de bureaux (lot N°4)

22 juin 2010

- o Avis sur l'avenant N°1 au marché de collecte et valorisation des papiers de bureaux (lot N°4)
- o Analyse des offres et attribution du marché d'exploitation de l'Eco-Site du Plessis-Bouchard.

29 juin 2009

- o Avis sur l'avenant de prolongation du marché d'exploitation de l'Eco-Site du Plessis-Bouchard.
- o Attribution du lot N°1 du marché d'exploitation de l'Eco-Site du Plessis-Bouchard.

21 septembre 2009

- o Ouverture des offres et attribution du marché d'exploitation de l'Eco-Site du Plessis-Bouchard lot N°2.
- o Avis sur le projet d'avenant N°1 relatif à la fourniture, mise en place et maintenance des bornes enterrées et semi-enterrées (marché N°2005/E01 attribué à l'entreprise CITEC Environnement).

14 décembre 2009

- o Avis sur le projet d'avenant N°3 au contrat Eco-Emballages sur le nouveau calcul des soutiens aux cartons.
- o Avis sur le projet d'avenant N°6 au marché de traitement relatif à la réorientation des tonnages traités.

E- LES AUTRES COMMISSIONS

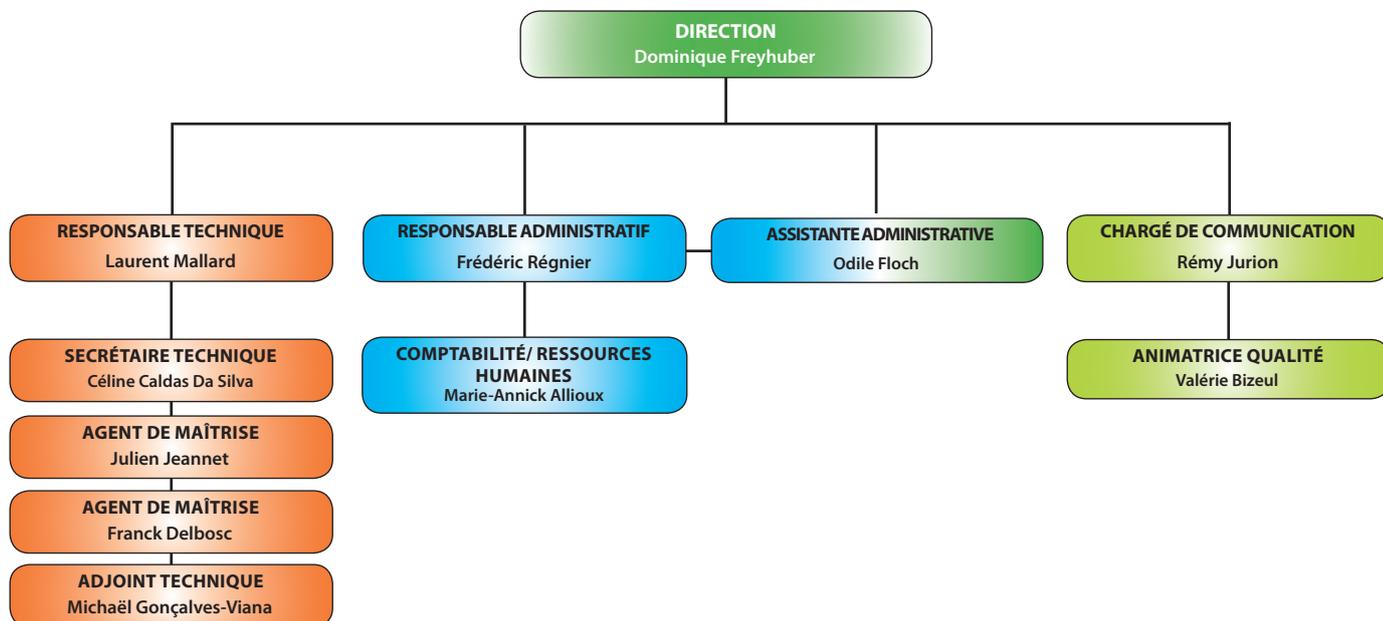
Hormis la CCSPL qui s'est réunie le 09 septembre 2009 et la Commission «Traitement des déchets ménagers/valorisation» qui s'est réunie le 12 janvier 2009, les autres commissions ci-après référencées ne se sont pas réunies :

- Commission ad hoc du contrat de Partenariat Public-Privé,
- Commission consultative des services publics locaux,
- Commission «redevance spéciale»,
- Commission «optimisation habitat vertical»,
- Commission «déchèterie»
- Commission technique «optimisation des collectes»,



I-4 Le personnel

Le poste d'animateur qualité créé par délibération n°2008/09/07 en date du 22/09/2008, a été pourvu en 2009. Compte tenu de cette création de poste, l'organigramme du personnel du Syndicat Emeraude était le suivant au 31 décembre 2009 :



I-5 Les Finances

A- LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Durant l'année 2009, les décisions suivantes ont été prises :

Actes	Délibérations de référence	Montant en euros		
		Fonctionnement	Investissement	Total
Budget primitif	n° 2009/03/06 23 mars 2009	28 223 133,34 €	2 747 278,72 €	30 970 412,06 €
D.M. n°1	n° 2009/05/06 25 mars 2009	diminution de crédits	virement interne	0,00 €
D.M. n°2	n° 2009/09/04 21/09/2009	augmentation de crédits	-	0,00 €
D.M. n°3	n°2009/11/04 23 novembre 2009	augmentation de crédits	-	0,00 €
		27 659 824,23 €	2 747 278,72 €	30 407 102,95

B- LES COMPTES ET LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

L'évolution des réalisations budgétaires est depuis 1995 la suivante :

Exercices	Réalizations (fonctionnement)		Résultats cumulés avec restes à réaliser
	Dépenses	Recettes	
1995	380 212,24 F	947 887,27 F	567 675,03 F
1996	195 880,00 F	958 191,13 F	409 328,50 F
1997	1 662 031,04 F	1 938 667,59 F	276 646,55 F
1998	14 658 088,00 F	15 009 916,71 F	1 290 685,80 F
1999	46 956 920,00 F	46 472 691,00 F	123 405,92 F
2000	101 849 314,00 F	102 333 696,00 F	6 076 320,00 F
2001	118 739 775,91 F	122 616 004,32 F	4 977 141,11 F
	18 101 762,14 €	18 692 689,35 €	758 760,27 €
2002	18 821 712,94 €	18 692 570,19 €	494 289,29 €
2003	18 484 151,07 €*	21 042 765,37 €*	2 517 567,08 €
2004	21 836 553,84 €	23 269 451,46 €	1 432 897,62 €
2005	24 067 000,43 €	25 022 472,85 €	955 472,42 €
2006	23 830 505,29 €	26 471 942,90 €	2 641 437,61 €
2007	24 377 329,91 €	26 976 469,11 €	2 599 139,20 €
2008	24 630 721,09 €	27 072 264,82 €	2 441 543,73 €
2009	27 560 879,51 €	29 003 438,58 €	1 442 559,07 €

* ces chiffres comprennent les Restes A Réaliser (R.A.R.)

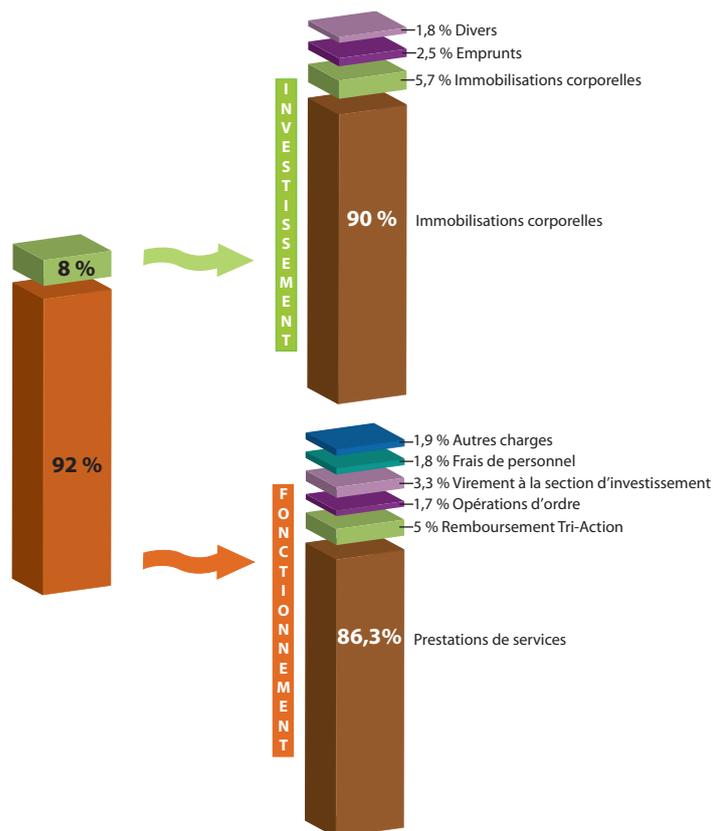


C- LES MOUVEMENTS : LES DEPENSES, LES RECETTES ET LA TRESORERIE

C-1 Les dépenses

Les dépenses totales (fonctionnement et investissement) s'élèvent à **29 980 856,62 €**.

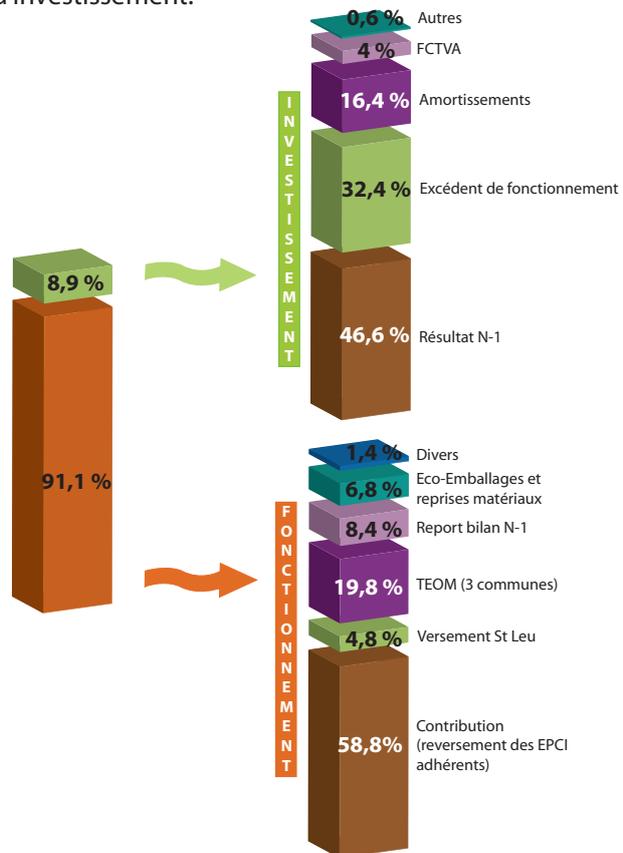
Les dépenses constatées relèvent pour 92 % du fonctionnement et 8 % de l'investissement :



C-2 Les recettes (y compris la reprise du résultat N-1)

Les recettes totales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à **31 821 902,21 €**.

Les recettes sont constituées à hauteur de 91,1 % de recettes de fonctionnement, et pour 8,9 % de recettes d'investissement.



C-3 Les contributions communautaires budgétaires

Par délibération n° 2001/10/05 du 15 octobre 2001, le Comité du Syndicat Emeraude a décidé d'instituer la TEOM pour financer le service d'élimination des déchets ménagers. Toutefois, en raison de leur compétence, les EPCI adhérents sont autorisés à voter les taux de la TEOM et à percevoir celle-ci en lieu et place du Syndicat Emeraude, moyennant un reversement mensuel sous la forme de participations ou contributions budgétaires.

En 2009, le montant global des participations communautaires a augmenté globalement de 1 % par rapport à 2008.

En revanche, seul le Syndicat demeure compétent pour décider chaque année par délibération de l'exonération de TEOM des entreprises assurant elles-mêmes l'élimination de leurs déchets, sous réserve de présentation des justificatifs et d'une demande effectuée avant le 15 octobre de l'année en cours, pour une application sur l'exercice suivant.

En 2009 le Syndicat a eu à traiter 32 demandes d'exonération pour une application en 2010. La décision visant à les exonérer a été prise par délibération n°2009/10/02 lors du comité du 12 octobre 2009.

C-4 La trésorerie :

Compte tenu de la possibilité accordée en décembre 2008 par le Comité syndical de demander le versement anticipé des contributions aux EPCI qui perçoivent directement la TEOM, sans attendre le vote du budget primitif, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

D- LA REDEVANCE SPECIALE

Rappels préalables

Les déchets d'origine commerciale, artisanale ou tertiaire, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent faire l'objet d'un service spécifique d'élimination sans sujétion technique particulière ni risque pour les personnes et l'environnement.

Le financement de ce service n'entre pas dans la définition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais correspond à la redevance spéciale prévue à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le paiement de la redevance spéciale est demandé à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages), indépendamment de sa situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dès lors qu'elle bénéficie de ce service spécifique.

Ce service spécifique demande donc non seulement la préparation administrative (comptabilité des encaissements), mais auparavant une définition de ses conditions d'exécution par commune et de son coût, avec ensuite la désignation du prestataire qui en sera chargé.

La fixation du tarif 2009, aux producteurs soumis à redevance, a été adoptée par délibération lors du comité (délibération n°2008/09/06 du Comité syndical du 22 septembre 2008).

En 2009, la redevance spéciale s'applique sur deux communes : Franconville et Enghien-les-Bains pour un montant de 103 948,64 €, en augmentation par rapport à 2008. Elle concernait 44 redevables à fin 2009.



I-6 Les Activités Juridiques et Administratives

A- LA PARTICIPATION A L'ELABORATION DE LA REGLEMENTATION : LE PASSAGE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS AU PLAN REGIONAL (PREDMA)

Rappel : le Plan Départemental d'Elimination des Déchets (P.D.E.D) a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 octobre 1996 en application de l'article 10-2 de la loi n°75-663 (devenu article L.541-14 du nouveau Code de l'Environnement). Suite à une réunion de la commission consultative, en préfecture le 11 juillet 2002, le Plan Départemental d'Elimination des Déchets a été remis en révision par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2002.

Le Syndicat a précisé sa position sur ce plan par délibération n° 2002/04/04 du 29 avril 2002.

En 2004 le Conseil Général du Val d'Oise, qui a repris la compétence, a créé plusieurs groupes de travail thématiques auxquels le Syndicat a participé :

Le Conseil Général du Val d'Oise a décidé par ailleurs d'apporter sa contribution à la prévention de la production des déchets en constituant un réseau d'acteurs chargés d'élaborer un plan d'action déclinant, à l'échelon départemental, les axes fixés dans le plan départemental de février 2004. Ce réseau a été nommé « réseau départemental prévention conso-durable ». Une première réunion de ses membres, dont le Syndicat Emeraude, s'est tenue au Conseil Général le 31 mai 2005.

Après approbation par le Conseil Général du Val d'Oise, en 2005, le plan a été transféré à la région IDF.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (article 48) et son décret d'application n° 2005-1472 du 29 novembre 2005 ont donné à la Région Ile de France la compétence d'élaborer un Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) alors que cette planification reste départementale et du ressort des Conseils Généraux ailleurs en France.

La loi précitée est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2005 en rendant effectif le transfert de compétence. L'approbation du plan révisé étant fixée dorénavant à 2009, plusieurs réunions de travail se sont déroulées en 2008 notamment au mois d'avril.

Un projet de plan a été présenté le 30 septembre au conseil Général du Val d'Oise puis en décembre 2008.

B- LES RELATIONS AVEC LE CONTRÔLE DE LEGALITE :

L'exercice 2009 a fait l'objet d'une observation de la part du contrôle de légalité sur un texte de référence sur le contrat de travail d'un agent non titulaire.

C- CONTENTIEUX :

L'exercice 2009 a donné lieu à un contentieux suite au recours d'un candidat sur un appel d'offres. La chronologie est rappelée ci-après :

24 septembre 2008 : Lancement d'une procédure ouverte en vue de l'attribution d'un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire, collecte et traitement des encombrants et des déchets verts, alloti en 5 lots.

18 novembre 2008 : Réception des offres

27 novembre 2008 : La commission d'appel d'offres a attribué les lots n°2-3-4 et 5, et a déclaré la procédure pour le lot n°1 infructueuse en raison du montant trop élevé des 2 offres (Val'Horizon et Pizzorno-Environnement) et a engagé une procédure négociée.

8 décembre 2008 : la commission d'appel d'offres a décidé de passer un avenant n°9 de prolongation du marché en cours pour une durée de 1 mois

15 décembre 2008 : Remise des nouvelles offres (Val'Horizon et Pizzorno-Environnement).

5 janvier 2009 : La commission d'appel d'offres a attribué le lot n°1 du marché de collecte à la société Val'Horizon.

20 janvier 2009 : Par une requête, enregistrée par le greffe du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, le groupe Pizzorno-Environnement a engagé à l'encontre du Syndicat Emeraude un référé pré-contractuel et demandé au Président du Syndicat Emeraude de différer la signature du marché relatif au lot n°1.

5 février 2009 : Par une ordonnance rendue par le juge des référés du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, la procédure de passation du marché a été annulée.

9 février 2009 : la commission d'appel d'offres a décidé de passer un avenant de prolongation pour une durée déterminée (avenant n°10).

20 février 2009 : Pourvoi en cassation de la société Val'Horizon et du Syndicat Emeraude le 23 février 2009, à l'encontre d'une ordonnance du juge des référés mis en instruction le 12 mars 2009 auprès du Conseil d'Etat.

11 août 2009 : Décision du Conseil d'Etat d'annuler l'ordonnance du juge des référés et de rejeter la demande et les conclusions du groupe Pizzorno-Environnement. Condamnation de ce dernier à payer une somme de 3500 €.





II - INFORMATION & COMMUNICATION

II- Information et communication

Le travail d'information et de communication du Syndicat Emeraude s'est développé dans trois directions :

- Actions correctives et de sensibilisations au niveau du tri des emballages et journaux/magazines.
- Opération composteurs de jardin.
- Poursuite des expositions et animations scolaires.

A- LA COMMUNICATION ECRITE

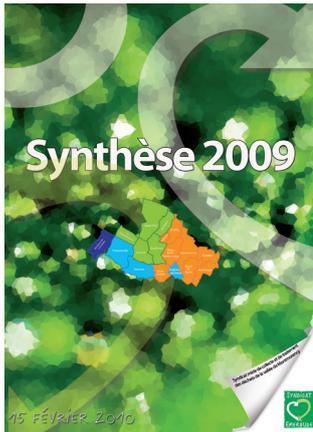
La communication écrite du Syndicat Emeraude s'est illustrée au travers de nombreux supports :

- **Emeraude infos** : 3 bulletins en 2009 ont été distribués à l'ensemble des foyers des communes membres (4 bulletins sont prévus sur 2010).



II-1 La communication interne : Syndicat/communes adhérentes

Le 15 février 2010, une réunion visant à présenter le bilan de l'année 2009 et les perspectives du Syndicat pour 2010 a été organisée avec les différents élus membres du Comité syndical et les maires des communes adhérentes.



- **Le Guide de Tri** : support de communication indispensable au soutien des collectes sélectives, il a été réactualisé et réédité en 2009.



II-2 La communication externe : les usagers

Elle résulte d'une politique définie par le Comité syndical dans le cadre du renforcement de la collecte sélective.

Cette communication s'est maintenue, à la fois par le biais des supports écrits et visuels, et au moyen de contacts directs avec la population, principalement en habitat collectif.



- **Le tri du papier** : plaquette d'information sur les consignes de tri et de recyclage des papiers, lors de la mise en place de la collecte spécifique dans les établissements scolaires et les bâtiments municipaux.



Les communes membres ont également répercuté les informations concernant l'activité du Syndicat Emeraude sur leurs propres publications.

Outre le rappel des dates et conditions de collectes, le Syndicat a eu connaissance de la parution du nombre d'articles suivants :

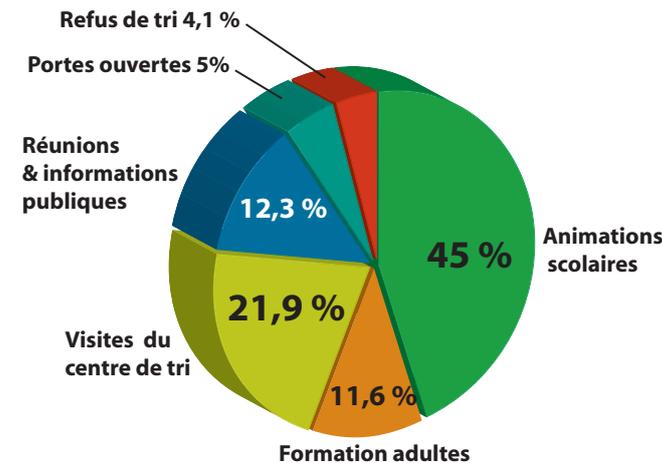
- Deuil la Barre : 4
- Eaubonne : 3
- Enghien les Bains : 1
- Ermont : 8
- Franconville : 2
- Groslay : 8
- Margency : 2
- Montigny : 1
- Montmagny : 2
- Montmorency : 1
- Le Plessis-Bouchard : 1
- Saint Gratien : 2
- Sannois : 4

- **Les calendriers de collecte 2010** : ils sont distribués une fois par an en fin d'année à l'ensemble de la population et disponibles à l'accueil des mairies. Ils sont également téléchargeables sur le site internet du Syndicat.

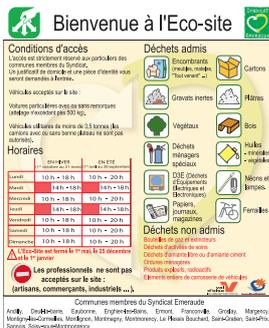


B- LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Répartition des personnes sensibilisées par type d'intervention



- **Signalétique de l' Eco-site** : Nouveaux panneaux de signalétique réalisés fin 2009 qui seront installés sur l'Eco-site en 2010.



- **Interventions auprès des enfants**

Le Syndicat Emeraude intervient sur demande des enseignants en classe directement auprès des élèves à partir du CE1. En 2009, 985 élèves et 107 adultes ont été sensibilisés à l'environnement lors d'une animation scolaire.

Chaque intervention s'accompagne de distribution de la revue « Emeraude infos », du guide de tri, de la plaquette sur l'Eco-site, d'aide-mémoire et de documentations diverses.

- **Panneau d'information sur les Eco-gestes** : création de 9 panneaux d'informations sur les gestes de prévention qui seront installés sur l'Eco-site en 2010.



- Interventions auprès des adultes

Le syndicat intervient sur demande afin de réaliser des formations sur les collectes sélectives destinées à un public adultes.

En 2009, 276 personnes ont bénéficié de cette formation comme par exemple : des enseignants, le CMJ d'Enghien-Bains, le responsable et les animateurs d'un foyer de Saint-Gratien, un groupe de travail sur le développement durable à Deuil la Barre...

- Réunions & informations publiques

Le Syndicat Émeraude a participé à l'accueil et à l'information des nouveaux habitants au moyen d'un stand ou d'une présence sur les communes d'Ermont, de Sannois et d'Eaubonne.

Le Syndicat Émeraude a participé en 2009 à plusieurs expositions et manifestations :

- **Montmorency le 06 mars 2009** : Stand de sensibilisation et information sur la gestion des déchets lors de la fête «les Naturelles»
- **Soisy-Sous-Montmorency le 16 mai 2009** : Participation au Rallye du Petit Citoyen.
- **Deuil la Barre le 13 juin 2009** : Stand de sensibilisation et d'information avec Conférence publique sur la gestion des déchets dans le parc de la Chevrette
- **Ermont le 28 juin 2009** : Stand de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets lors de la fête de quartier des Chênes.
- **Ermont le 12 septembre 2009** : Stand de sensibilisation et information sur la gestion des déchets lors du forum des associations.
- **Ermont & Franconville le 23 novembre 2009** : Journée spéciale Recyclage en partenariat avec Ecologic.
- **Montigny-lès-Cormeilles le 27 novembre 2010** : conférence publique sur la gestion des déchets lors de la semaine de la réduction des déchets.

- Visite du Centre de Tri de Montlignon

Les visites au Centre de Tri se sont poursuivies au cours de l'année 2009 : 16 visites du centre de tri ont été organisées avec des écoles et des associations, représentant environ 532 personnes.



En raison de travaux, le centre de tri n'a pu accueillir de visite pendant une période de 3 mois (octobre, novembre et décembre 2009)

- Portes ouvertes

Une demi-journée portes ouvertes a par ailleurs été organisée le 26 juin 2009 au Centre de tri : le nombre de visiteurs a été estimé à 150 personnes.



- Les refus de tri

Le syndicat se déplace ponctuellement à la rencontre des administrés afin de faire un rappel des consignes de tri suite à des refus de collecte.

En 2009, près de 14 500 bacs comptant des erreurs de tri ont été signalés par le collecteur.

283 interventions ont été réalisées et 100 administrés ont été rencontrés (soit un taux de pénétration dans les foyers de 35 %).

- l'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les agents du Syndicat Émeraude ont assuré l'accueil du public, à vue et au téléphone (+ de 80 appels / jour), au sein des bureaux du Syndicat situés dans le Parc d'Activités des Colonnes, 12 rue Marcel Dassault, au Plessis-Bouchard.



A close-up photograph of a green leaf with a prominent central vein and a network of smaller veins. A white arrow with a black outline points upwards from the bottom center of the leaf. The text "III - INDICATEURS TECHNIQUES" is overlaid in white, bold, sans-serif font on the leaf's surface.

**III - INDICATEURS
TECHNIQUES**

Les ordures ménagères

A Organisation des collectes

A-1 COLLECTE EN PORTE A PORTE

● Fréquences et jours de collecte

Le territoire desservi par la collecte des ordures ménagères en 2009 a concerné l'ensemble des communes du Syndicat Emeraude.

La mise en place partielle de la variante libre retenue (passage en C2 pour le pavillonnaire et C3 pour les collectifs) lors du dernier appel d'offres de collecte (fin 2003), a conduit à la modification des fréquences de collecte d'ordures ménagères pour la plupart des communes du syndicat en 2005.

En 2006, les efforts du syndicat se sont concentrés sur les communes de Soisy-sous-Montmorency dont les fréquences de collecte ont été harmonisées début juillet (passage en C2 et C3), et Enghien-les-Bains qui est passé en juillet d'une C5 à une C3 à l'exception de l'hypercentre qui demeure en C6.

La collecte est assurée principalement en bennes de 19 tonnes ou 26 tonnes.

 Collecte du pavillonnaire

 Collecte des grands ensembles

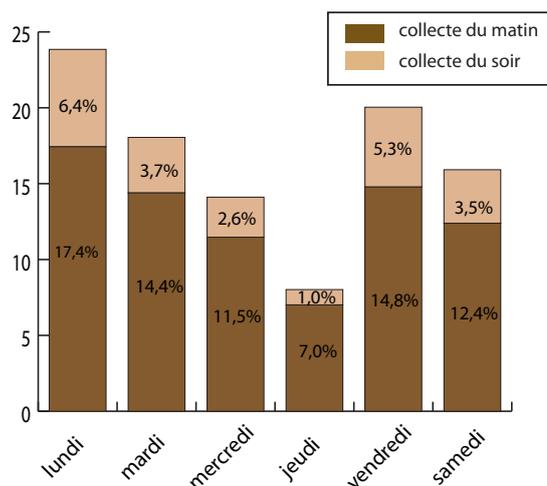
Commune	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		samedi	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Andilly												
Deuil-la-Barre	 B		 A		 B		 A		 B		 A	
Eaubonne		 A		 B		 A		 B		 A		 B
Enghien-les-Bains		 A		 B		 A		 B		 A		 B
Enghien Hyper-centre												
Ermont (collectif : collecte des 3 secteurs les mêmes jours)	 2		 3		 1		 2		 3		 1	
Franconville	 A		 B		 C		 A		 B		 C	
Groslay												
Margency												
Montigny-lès-Clis (collectif : collecte des 2 secteurs les mêmes jours)			 A		 B				 A		 B	
Montlignon												
Montmagny												
Montmorency	 A		 B		 A		 B		 A		 B	
Le Plessis-Bouchard												
Saint-Gratien	 B		 A		 B		 A		 B		 A	
Saint-Prix												
Sannois	 B		 A		 B		 A		 B		 A	
Soisy-sous-Mcy (collectif : collecte des 2 secteurs les mêmes jours)		 A		 B		 A & B				 A		 B

A,B,1,2 : secteurs de collecte

● Répartition des véhicules

De nombreuses communes, notamment celles où la proportion de collectifs est importante, sont collectées les lundis et vendredis. Ceci génère un déséquilibre important dans la répartition hebdomadaire des bennes de collecte. 41 % des rotations hebdomadaires ont lieu le lundi et le samedi.

Répartition hebdomadaire des tonnages collectés



● Conteneurisation



Le bac destiné aux ordures ménagères : cuve brun clair et couvercle brun foncé. Toutes les communes en sont équipées, à l'exception d'Enghien-les-Bains, Montmagny et Montlignon. Pour le Plessis-Bouchard et Ermont seul le pavillonnaire est équipé. Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer.

Règle de dotation (fixée par la délibération 2008/02/03 du 15/02/2008)

- 6,5 litres/habitant/ jour pour le pavillonnaire
- 7,5 litres/habitant/jour pour le collectif

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Commune	Population 1999	Ordures ménagères		
		Volume en place (en litres)	Litrage moyen par habitant	Evolution sur l'année
Andilly	2 013	138 200	68,70	+ 0,96 %
Deuil-la-Barre	20 160	1 360 610	67,49	+ 1,59 %
Eaubonne	22 882	1 107 210	48,39	+ 1,37 %
Enghien-les-Bains	10 368	32 450	3,13	+ 13,50 %*
Ermont	27 494	452 750	16,47	+5,48 %
Franconville	33 492	1 608 660	48,03	- 0,45 %
Groslay	7 385	407 750	55,21	+1,57 %
Margency	2 587	171 780	66,40	-1,14 %
Montigny-lès-Clis	17 183	832 980	48,48	+1,21 %
Montlignon	2 427	-	-	N.S.
Montmagny	13 090	-	-	N.S.
Montmorency	20 599	1 399 600	67,95	-1,23 %
Le Plessis-Brd	7 006	215 050	30,70	+3,87 %
Saint-Gratien	19 226	743 780	38,69	-4,91 %
Saint-Prix	6 767	381 260	56,34	+ 0,65 %
Sannois	25 349	1 135 260	68,45	+ 0,68 %
Soisy-sous-Mcy	16 802	797 250	47,45	+ 0,68 %
Total	254 830	10 714 710	42,05	+ 0,37 %

* bâtiments publics et redevables uniquement

N.S. : Non significatif

A-2 COLLECTE EN BORNES ENTERREES

● fonctionnement

Le syndicat Emeraude, dans ses réflexions sur l'optimisation des services, a étudié et mis en place des bornes enterrées (B.E.) dans l'habitat collectif dense depuis 2008.

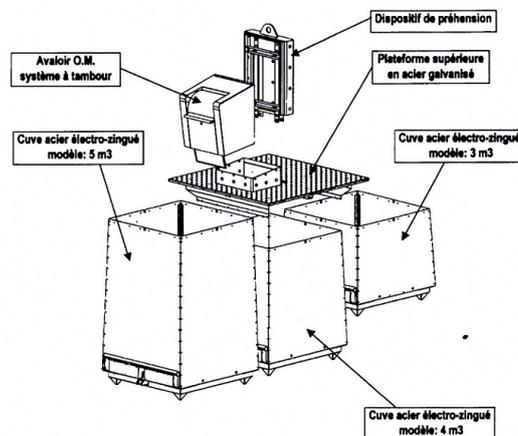
Ce nouveau principe, basé sur l'apport volontaire de proximité, allie à la fois efficacité, modernité, économie et respect de l'environnement des habitants ; il s'inscrit dans une politique globale d'optimisation technico-économique menée par le Syndicat Emeraude, visant à améliorer la collecte sélective et maîtriser les coûts de l'élimination des déchets ménagers.

- De quoi s'agit-il ?

Ces bornes sont constituées d'une cuve de 3 à 5 m³ destinée à être enterrée et d'une partie aérienne discrète ou périscope muni d'une trappe d'introduction des déchets.

Ces bornes sont destinées aux trois flux que sont les emballages, le verre et les ordures ménagères résiduelles ; elles sont collectées par une benne tasseuse spécifique munie d'un bras de préhension.

La mise en place de tels équipements présente de nombreux avantages tant pour les bailleurs ou copropriétés, que pour les collectivités, les usagers ou le Syndicat :



- Les motivations

Elles sont de plusieurs ordres :

- esthétique,
- évitent la manipulation, le lavage et la désinfection de nombreux bacs (une borne peut remplacer jusqu'à 10 bacs),
- peuvent être collectées en journée, évitant ainsi les problèmes de stationnement, nombreux dans les grands ensembles en soirée,
- réduisent, de par leur volume d'accueil, les fréquences de collecte (bi-hebdomadaire pour les ordures ménagères),
- regroupent sur un même «point propre», les trois flux ce qui va simplifier et donc favoriser le geste de tri pour les usagers,
- autorisent une économie non négligeable puisque la collecte est effectuée par une seule personne contre trois sur une benne traditionnelle.

● sites équipés (état 2009)

Fin 2009, 4 461 logements étaient équipés :

Commune	nombre de logements	Nbre Bornes OMR
Ermont	2 648	74
Franconville	380	15
Montmorency	190	4
Saint-Gratien	919	31
Sannois	324	6
Total	4 461	130



Une gestion efficace du stationnement au droit des bornes



- Le matériel retenu

Le fournisseur actuel est la société TEMACO



Une solution adaptée aux grands ensembles



81 335 tonnes d'ordures ménagères en 2009, un tonnage en constante diminution : -1,85 % par rapport à 2008

Commune	population 1999	Tonnages collectés	B.E.*	Marchés	P.E.**	Tonnages traités
Andilly	2 013	1 084,86	0,00	0,00	0,00	1 084,86
Deuil-la-Barre	20 160	6 729,63	0,00	0,00	0,88	6 730,51
Eaubonne	22 882	6 874,43	0,00	0,00	0,00	6 874,43
Enghien-les-Bains	10 368	3 750,06	0,00	0,00	0,00	3 750,06
Ermont	27 494	7 228,31	655,50	270,64	0,00	8 154,45
Franconville	33 492	8 178,24	188,94	8,94	0,00	8 376,12
Groslay	7 385	2 586,24	0,00	0,00	0,00	2 586,24
Margency	2 587	929,36	11,86	0,00	0,00	941,22
Montigny-lès-Cls	17 183	5 833,15	0,5	46,36	0,00	5 880,01
Montlignon	2 427	880,61	0,00	0,00	0,00	880,61
Montmagny	13 090	4 270,51	0,00	0,00	0,00	4 270,51
Montmorency	20 599	6 973,58	116,90	44,58	0,76	7 135,82
Le Plessis-Bouchard	7 006	2 156,10	0,00	124,94	0,00	2 281,04
Saint-Gratien	19 226	5 889,47	491,70	0,00	0,30	6 381,47
Saint-Prix	6 767	2 429,39	0,00	0,00	0,00	2 429,39
Sannois	25 349	7 412,62	239,28	96,69	0,95	7 749,54
Soisy-sous-Mcy	16 802	5 733,98	14,90	80,05	0,00	5 828,93
Total	254 830	78 940,54	1 719,58	672,20	2,89	81 335,21



Il s'agit de déchets mélangés non recyclables (restes de repas, déchets souillés...) issus du territoire du Syndicat Emeraude qui n'a pas évolué en 2009.

Le tonnage total d'ordures ménagères collecté en 2009 est de **80 660,12 tonnes** (y compris tonnages des bornes enterrées) et le tonnage traité de **81 335,21 tonnes**. La différence entre la collecte et le traitement est due aux apports directs, aux déchets de marchés, et aux prestations exceptionnelles effectuées sur quelques communes.

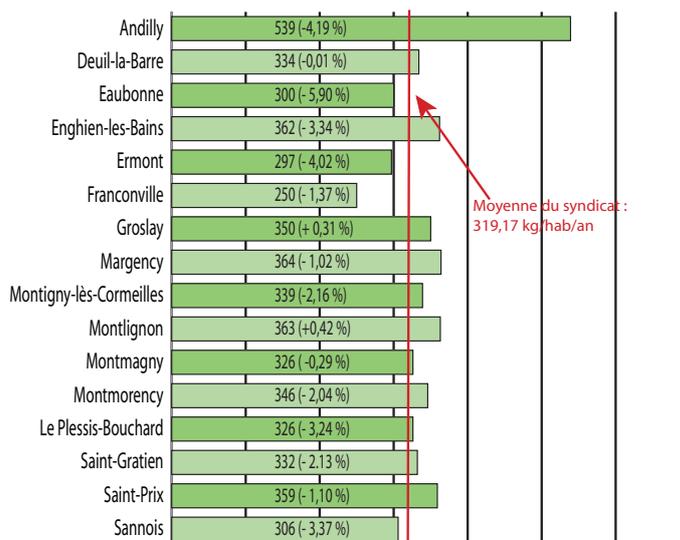
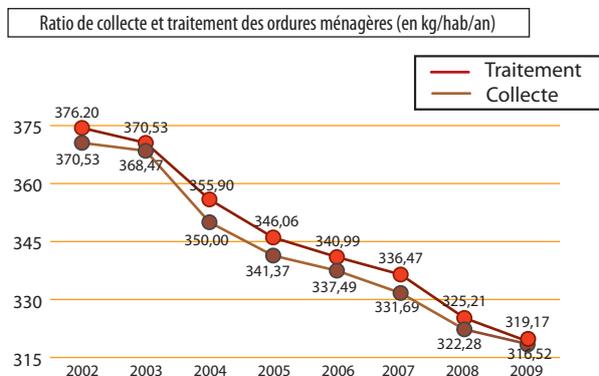
Seules 7 communes parmi les 17 communes membres sont concernées par la collecte des déchets de marchés forains. Le tonnage global est de **672,20 tonnes** en 2009 contre 746 tonnes en 2008.

Les tonnages d'ordures ménagères traités sont globalement en baisse de -1,85 % par rapport à 2008, conformes en cela aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Les ratios de production de déchets sont assez homogènes sur l'ensemble du syndicat, et tournent autour d'une moyenne de 319,17 kg/hab/an.

La commune d'Andilly, qui ne compte que 2013 habitants, accueille sur son territoire une zone d'activité importante qui ne fait pas l'objet d'une collecte différenciée. Les tonnages ainsi collectés sont directement répercutés sur la population, ce qui explique un ratio très élevé de 539 kg/hab/an.

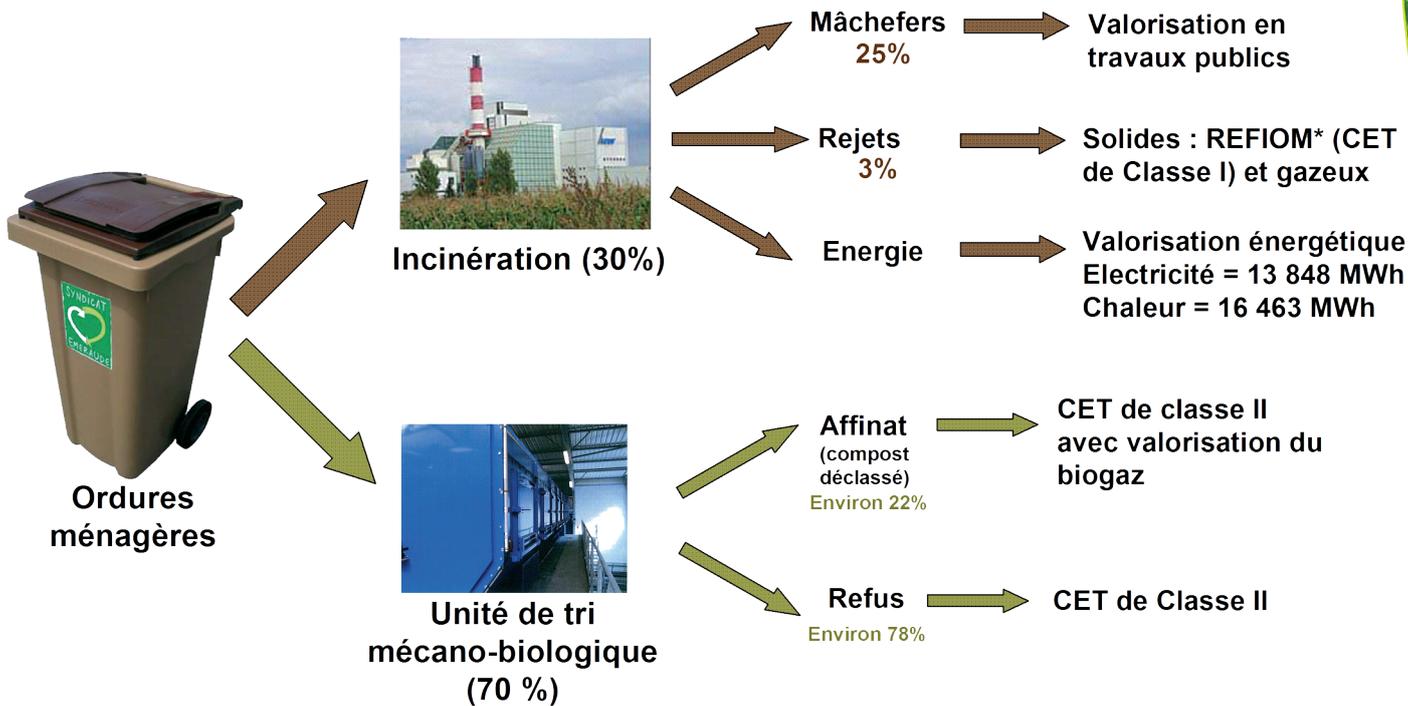
La commune de Franconville, a un ratio très faible, 250 kg/hab/an, qui est dû à une collecte spécifique des déchets verts en porte à porte.



Evolution du ratio moyen de collecte des ordures ménagères (en kg/hab/an)



C-Le Traitement



* REFIOM = Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

Le traitement des ordures ménagères pour le syndicat Emeraude a concerné l'ensemble des communes.

Les ordures ménagères sont déchargées en majeure partie (environ 70%) sur le site de Montlignon où elles subissent un broyage, un criblage et un affinage visant à extraire la matière organique.

Le produit résultant de ce traitement, l'affinat riche en matières organiques (environ 22% du tonnage), est envoyé en CET de classe II avec valorisation du biogaz en électricité (REP du Plessis-Gassot, S^t Maximin), en attente de pouvoir être dirigé sur l'usine de compostage de Montlignon. Une étude de mise en conformité du compost ainsi produit, a été remise à la DRIRE en mai 2009 et est toujours en instruction. Un investissement de 1,3 M€ est prévu pour permettre au compost produit de répondre à la norme NF U 44-051.

L'autre partie (pauvre en matière organique), ou refus, est envoyée sur le CET d'Attainville en attente d'être en partie dirigée sur l'unité de valorisation énergétique d'Argenteuil.

L'autre partie du tonnage (environ 29%) est dirigée directement sur l'unité d'incinération d'Argenteuil (Syndicat Azur). Les mâchefers (Résidus solides issus de l'incinération que l'on extrait à la base du four) environ 25 % de l'entrant, peuvent être utilisés pour : les remblais (soubassements d'ouvrages d'art ou de routes), les couches de forme (sous-couches de voirie ou de parking, la chaussée (fondations de chaussées à faible trafic). Les cendres et les REFIOM (résidus de traitement des fumées) non valorisés (environ 3%) sont envoyés vers un C.E.T. de classe 1.

La capacité des fours d'incinération du site d'Argenteuil est de 24 tonnes par heure, et permet de livrer, avec l'installation d'une deuxième turbine, jusqu'à 70 000 MWh d'électricité au réseau national (contre 22 000 MWh auparavant).



III-2 Les emballages et les journaux-magazines

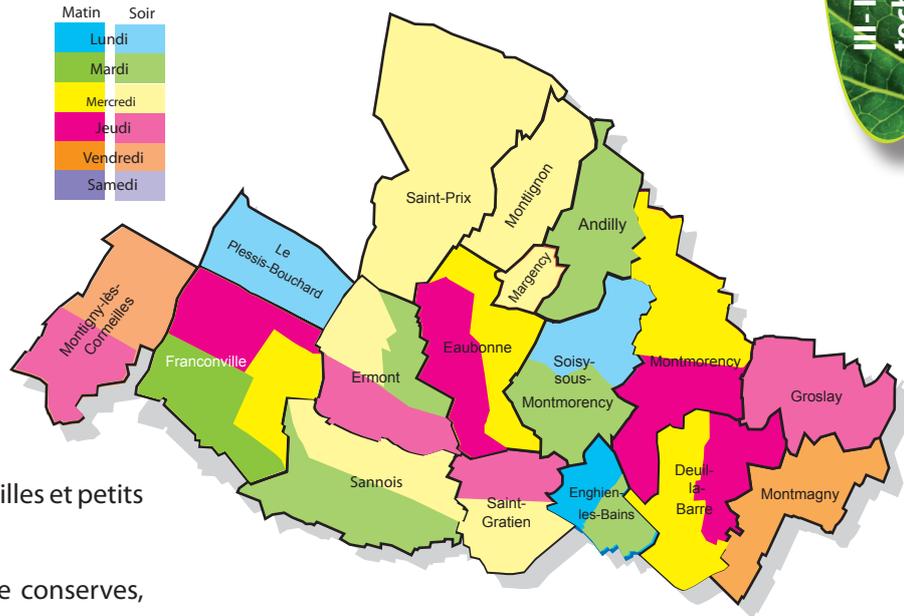
A-Organisation des collectes

A-1 COLLECTE EN PORTE A PORTE

● Fréquences et jours de collecte

Les emballages et journaux-magazines sont collectés en porte à porte dans un bac à cuve grise et couvercle jaune. Différents matériaux sont réunis dans ce bac :

- les plastiques : uniquement bouteilles et petits flacons en plastique,
- l'acier et l'aluminium : boîtes de conserves, canettes, barquettes, bouteilles de sirop ...,
- Les briques alimentaires,
- Les papiers : magazines , prospectus, journaux ...,
- les cartons et cartonnettes.



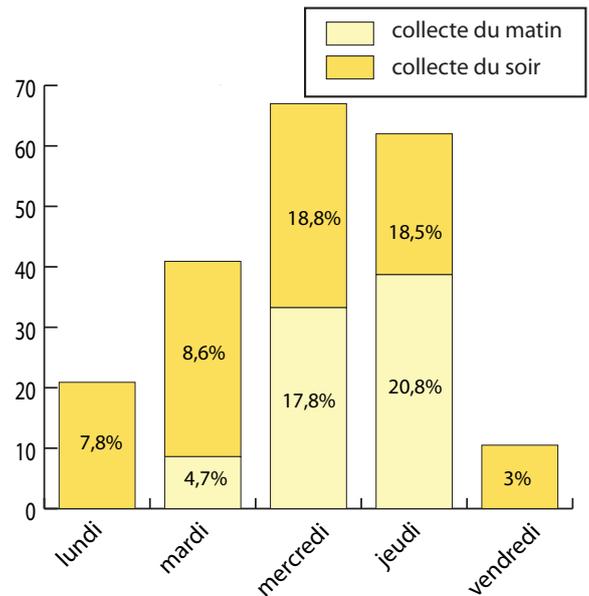
● Répartition des véhicules

La collecte est effectuée sur 5 jours, avec une grande proportion en milieu de semaine : 75,9 % des tonnages sont collectés le mercredi et le jeudi.

Ce déséquilibre important est compensé par la collecte des ordures ménagères qui est effectuée pour 41 %, le lundi et le samedi.



Répartition hebdomadaire des tonnages collectés



● Conteneurisation



Le bac destiné aux emballages et journaux-magazines : cuve gris clair et couvercle jaune. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est adapté aux nombres de personnes au foyer.

Règle de dotation (fixée par délibération 2008/02/03)

27 litres/habitant/semaine pour le pavillonnaire

15 litres/habitant/semaine pour le collectif.

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Commune	Population	Emballages/jx-mag		
		Volume en place (en litres)	Litrage moyen par habitant	Evolution sur l'année
Andilly	2 013	95 480	47,43	+ 4,16 %
Deuil-la-Barre	20 160	704 120	34,93	+ 3,03 %
Eaubonne	22 882	750 700	32,81	+ 2,51 %
Enghien-les-Bains	10 368	322 300	31,09	+ 4,57 %
Ermont	27 494	644 570	23,44	-8,19 %
Franconville	33 492	1 039 940	31,05	+ 0,55 %
Grosley	7 385	295 760	40,05	+ 4,23 %
Margency	2 587	104 560	40,42	+ 1,69 %
Montigny-lès-Clis	17 183	499 930	29,09	+ 3,63 %
Montlignon	2 427	103 120	42,49	+ 0,98 %
Montmagny	13 090	382 020	29,18	+ 3,64 %
Montmorency	20 599	676 880	32,86	+ 4,73 %
Le Plessis-Brd	7 006	280 090	39,98	+ 2,64 %
Saint-Gratien	19 226	478 260	24,88	+ 1,64 %
Saint-Prix	6 767	274 960	40,63	+ 1,84 %
Sannois	25 349	723 470	28,54	+ 2,28 %
Soisy-sous-Mcy	16 802	525 860	31,30	+ 0,45 %
Total	254 830	7 902 020	31,01	+ 1,54 %



A-2 COLLECTE EN BORNES ENTERREES

Les bornes enterrées (B.E.) dédiées aux emballages et journaux-magazines sont équipées d'un clapet jaune, et sont généralement d'une capacité de 4 m³ (les modèles de 3 ou 5 m³ peuvent également être mis en place).



Sites équipés :

Ermont: 43 B.E. emballages
 Franconville : 12 B.E. emballages
 Montmorency : 3 B.E. emballages
 Saint-Gratien : 25 B.E. emballages
 Sannois : 8 B.E. emballages
 Soisy-sous-Montmorency : 4 B.E. emballages

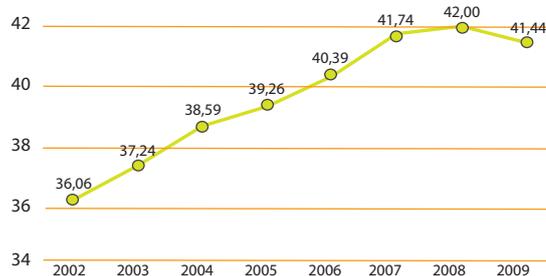
Soit un total de 95 bornes

B-Tonnages

10 561,11 tonnes de déchets collectés en 2009, un tonnage en baisse de -1,3% par rapport à 2008.

En 2009, les tonnages ont, pour la première fois baissé de 140 tonnes soit -1,3 % par rapport à 2008. Les ratios de collecte sont passés de 42 kg/hab/an en 2008 à 41,44 kg/hab/an en 2009.

Evolution du ratio moyen de collecte des emballages et jx-mag. (en kg/hab/an)

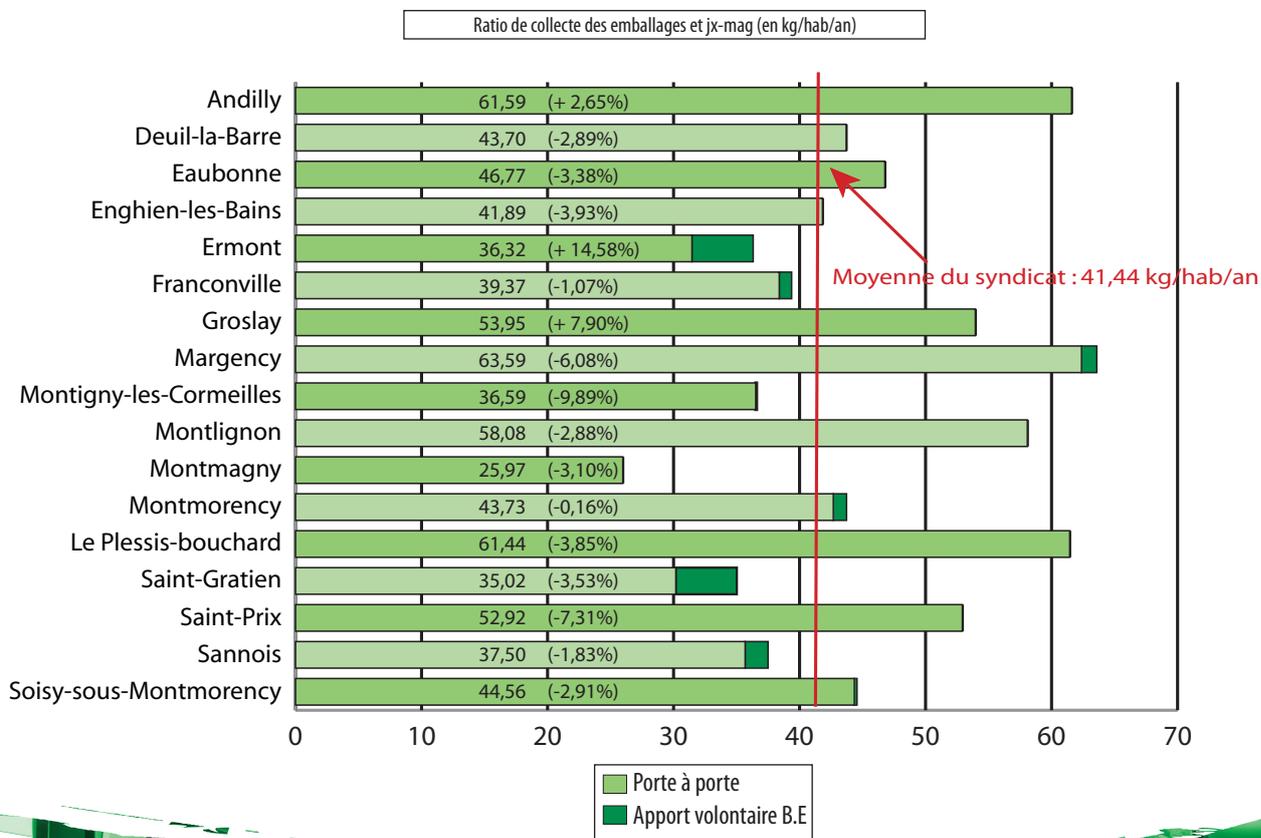


On constate cependant une grande disparité des performances de la collecte du bac jaune sur le périmètre du Syndicat Emeraude. Cette hétérogénéité est principalement due au type d'habitat, les ratios étant plus importants lorsque la proportion d'habitat collectif est moindre. La mise en place de bornes enterrées sur les grands collectifs permet d'améliorer ces ratios.



Commune	population	Tonnages en porte à porte	Tonnages en B.E.*	Tonnage total
Andilly	2 013	123,98	-	123,98
Deuil-la-Barre	20 160	880,94	-	880,94
Eaubonne	22 882	1 070,09	-	1 070,09
Enghien-les-Bains	10 368	434,30	-	434,3
Ermont	27 494	864,91	133,69	998,6
Franconville	33 492	1 285,83	32,84	1 318,67
Groslay	7 385	398,43	-	398,43
Margency	2 587	161,38	3,12	164,5
Montigny-lès-Cormeilles	17 183	627,49	1,16	628,65
Montlignon	2 427	140,96	-	140,96
Montmagny	13 090	339,92	-	339,92
Montmorency	20 599	879,2	21,62	900,82
Le Plessis-Bouchard	7 006	430,43	-	430,43
Saint-Gratien	19 226	580,14	93,12	673,26
Saint-Prix	6 767	358,14	-	358,14
Sannois	25 349	904,43	46,21	950,64
Soisy-sous-Montmorency	16 802	745,31	3,46	748,77
Total	254 830	10 225,88	335,22	10 561,11

* B.E. = Bornes enterrées



C-2 Tonnages et répartition des déchets triés

Le tonnage total de déchets triés et/ou stockés en 2009 est de : 10 561,11 tonnes.



● PET (Polyéthylène téréphtalate) et PEHD (Polyéthylène haute densité)

810 tonnes de bouteilles et flacons en plastique triés en 2009, soit 3,18 kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 7 kg/hab/an.



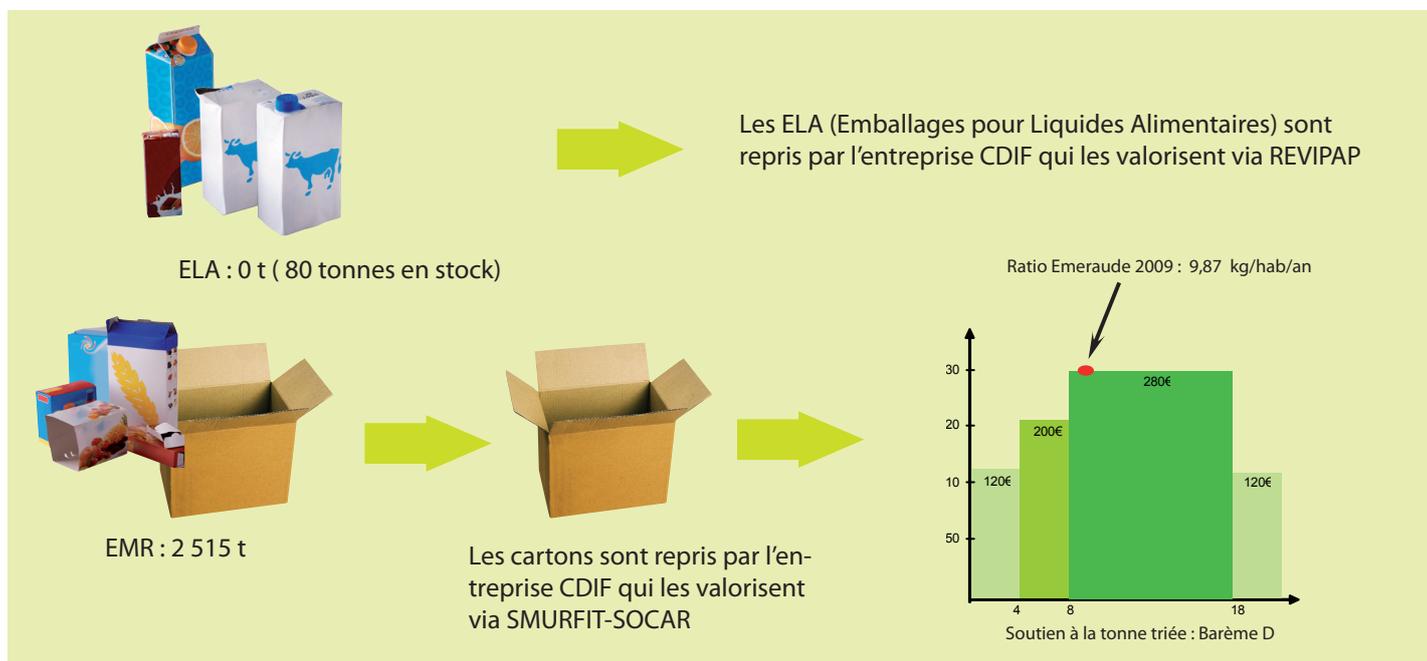
● Aluminium

18 tonnes d'aluminium ont été triés en 2009, soit 0,07 kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 0,9 kg/hab/an.



● **EMR (Emballages Ménagers Recyclés) et briques alimentaires**

Ils représentent en 2009, 2515 tonnes soit 9,87 kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 18,1 kg/hab/an.



● **Acier**

Le tonnage a été de 268 tonnes en 2009, soit 1,05kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 6,4 kg/hab/an



● Les gros de magasin

Ils représentent en 2009, 1 610 tonnes, soit 6,3 kg/hab/an.



Gros de magasin : 1 610 t



Les gros de magasin (papiers de bureau) sont envoyés vers l'entreprise EPR, qui les valorisent à la papeterie. Ce matériau ne bénéficie pas des soutiens Eco-Emballages .

● Journaux-magazines

3 263 tonnes triées en 2009, soit 12,8 kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 30 kg/hab/an.



Journaux-magazines : 3 263 t

Les Journaux-magazines sont valorisés par l'entreprise EPR à Aubervilliers. Ce matériaux ne bénéficie pas des soutiens Eco-Emballages.

● Refus de tri et stock

Les refus de tri ont représenté 2 112,28 tonnes en 2009.

Parmi les tonnages expédiés vers les filières en 2009, un stock de matériaux triés sur 2008 a représenté environ 35 tonnes.

C-3 qualité du tri

Afin de pouvoir cibler la communication et engager des actions correctives, des caractérisations sont régulièrement effectuées en coordination avec la société Eco-Emballages, au centre de tri de Montlignon sur le flux d'emballages et journaux/magazines entrant.

Ces caractérisations, qui consistent à réaliser un tri manuel sur un échantillon représentatif d'emballages, permettent de déterminer le pourcentage et la nature des erreurs de tri, et offrent une répartition précise des matériaux présents (PET, PEHD, etc.).

La quantité d'erreurs de tri est limitée par l'action des rippeurs qui vérifient le contenu des bacs avant collecte. Les erreurs de tri sont scotchées sur le couvercle, et les bacs contenant trop d'anomalies ne sont pas collectés.

Un gros travail de terrain a débuté en 2009, le pourcentage d'erreur de tri a été de l'ordre de 20% en 2009, en baisse de 3 % par rapport à 2008.

Les erreurs de tri les plus fréquemment observées sont :

-les sacs en plastique et les films de sur-emballages :



- les barquettes en polystyrène :



- les sacs plastiques fermés contenant des emballages :



● Conteneurisation



Le bac destiné au verre : cuve et couvercle verts. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est de 35 L pour le pavillonnaire et adapté au nombre de personne par foyer pour les collectifs.

Règle de dotation pour le collectif :

3 litres/habitant/ jour .

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Commune	Population	Volume en place	Verre	
			Litrage moyen par habitant	Evolution sur l'année
Andilly	2 013	24 945	12,4	+2 %
Deuil-la-Barre	20 160	181 475	9,0	+3,6 %
Eaubonne	22 882	207 440	9,1	+0,9 %
Enghien-les-Bains	10 368	103 535	10,0	+2 %
Ermont	27 494	174 450	6,3	-2,5 %
Franconville	33 492	425 365	12,7	-3,5 %
Groslay	7 385	78 770	10,7	+9 %
Margency	2 587	30 675	11,9	+0,6 %
Montigny-lès-Cls	17 183	132 330	7,7	+4 %
Montlignon	2 427	32 185	13,3	+2 %
Montmagny	13 090	95 315	7,3	+2,6 %
Montmorency	20 599	179 220	8,7	+3 %
Le Plessis-Brd	7 006	88 730	12,7	+1,4 %
Saint-Gratien	19 226	117 655	6,1	+1,4 %
Saint-Prix	6 767	80 375	11,9	+1,2 %
Sannois	25 349	181 835	7,2	+1 %
Soisy-sous-Mcy	16 802	148 380	8,8	+3 %
Total	254 830	2 282 680	9,0	+0,9 %



A-2 COLLECTE EN BORNE ENTERREES

Les bornes enterrées (B.E.) dédiées au verre sont équipées d'un clapet vert et sont d'une capacité de 3 m³.



Deuil la Barre : 3 B.E. verre
 Ermont : 64 B.E. verre
 Franconville : 12 B.E. verre
 Groslay : 2 B.E. verre
 Montmorency : 3 B.E. verre
 Saint-Gratien : 24 B.E. verre
 Sannois : 8 B.E. verre
 Soisy-sous-Montmorency : 2 B.E. verre

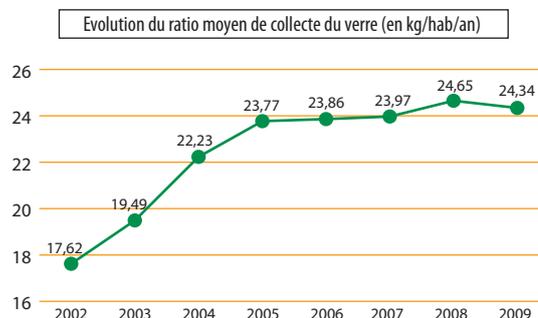
Soit un total de 118 Bornes

B-Tonnages

Les tonnages de verre collectés en 2009 (6 203,13) ont également baissé de près de 80 tonnes par rapport à 2008 (-1,3 %).

Ces tonnages ont fortement baissé sur les colonnes aériennes (apport volontaire : -18 %), chute que la mise en place de bornes enterrées n'a pas complètement comblé (environ - 60 tonnes au global).

Comme pour les emballages et journaux/magazines, on constate logiquement des performances moindres pour les communes ayant une grande proportion d'habitat collectif. La marge de progression reste importante et les efforts du Syndicat Emeraude devront se concentrer en 2010 sur les communes à faible rendement. La mise en place de bornes enterrées dans les collectifs devrait porter ses fruits.

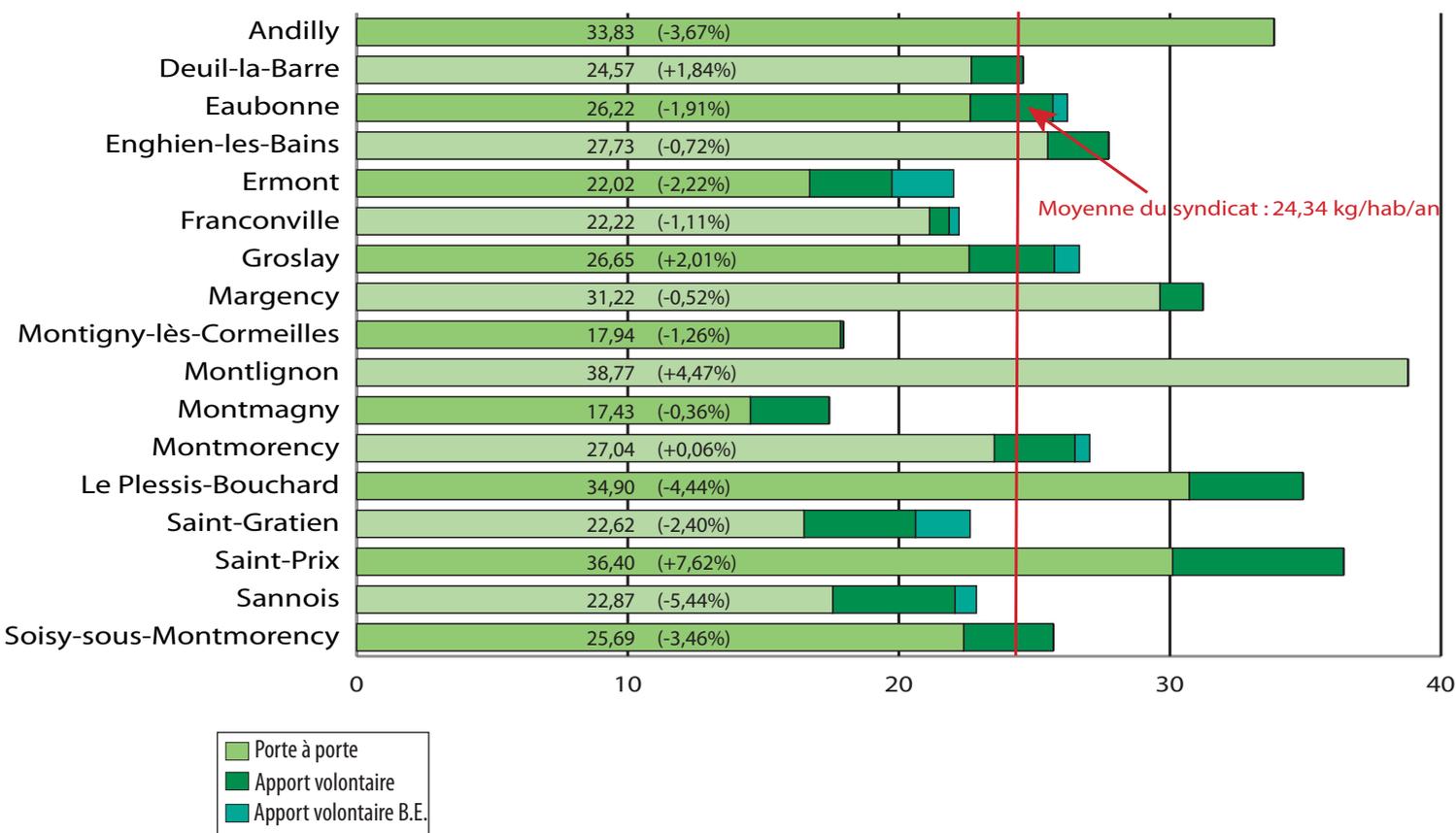


Le cumul des collectes met en évidence une baisse des tonnages de 80 tonnes. Les ratios diminuent de 1,3 %, pour se situer à 24,34 kg/hab/an.

La mise en place de bornes enterrées sur les grands ensembles constitue l'une des pistes pour améliorer les performances de tri dans l'habitat vertical. L'implantation de B.E. a ainsi permis de collecter 164,47 tonnes de verre (alors que les tonnages étaient quasi inexistant auparavant). Soit 2,65 % du tonnage total.

Commune	population	collecte apport volontaire	collecte en porte à porte	B.E	Total collecté
Andilly	2 013	0,00	68,10	0,00	68,10
Deuil-la-Barre	20 160	38,40	456,99	0,00	495,39
Eaubonne	22 882	69,82	517,71	12,44	599,97
Enghien-les-Bains	10 368	23,26	264,24	0,00	287,50
Ermont	27 494	83,20	459,48	62,71	605,39
Franconville	33 492	24,02	707,80	12,40	744,22
Groslay	7 385	23,18	166,81	6,84	196,83
Margency	2 587	4,10	76,66	0,00	80,76
Montigny-lès-Cls	17 183	1,80	306,49	0,00	308,29
Montlignon	2 427	0,00	94,09	0,00	94,09
Montmagny	13 090	38,00	190,11	0,00	228,11
Montmorency	20 599	61,26	484,96	11,24	557,46
Le Plessis-Bouchard	7 006	29,36	215,15	0,00	244,51
Saint-Gratien	19 226	78,94	317,22	38,80	434,96
Saint-Prix	6 767	42,62	203,67	0,00	246,29
Sannois	25 349	114,40	445,17	20,04	579,61
Soisy-sous-Mcy	16 802	55,38	376,27	0,00	431,65
Total	254 830	687,74	5 350,92	164,47	6 203,13

Ratio de collecte du verre (en kg/hab/an)



C- Le tri et stockage du verre

Le verre est stocké au sein de la société Val'Horizon, avant d'être acheminé pour valorisation vers l'usine de Saint Gobain Emballage (Verrerie de Vauxrot à Crouy (02)).



● Le cycle du verre



III-4 Les papiers des écoles et des administrations

A- Organisation et collecte

Une collecte du papier produit dans les écoles et les mairies a débuté en septembre 2009.

Une tournée mensuelle (dernier mardi de chaque mois, hors périodes scolaires) permet le ramassage en porte à porte dans des bacs gris à couvercle bleu, des papiers, journaux, magazines, prospectus et gros de magazines.

Les papiers collectés ainsi de manière séparative, sont acheminés directement chez les papetiers, sans nécessiter de tri supplémentaire, évitant ainsi des coûts de traitement au centre de tri.

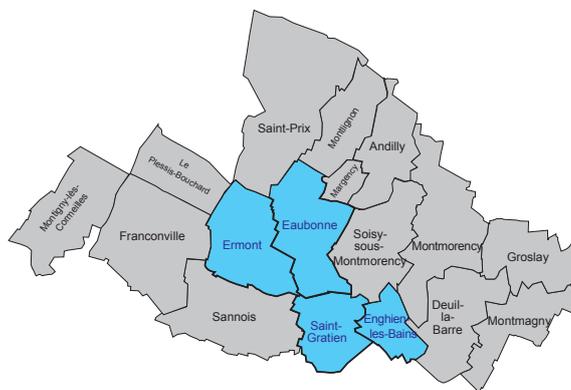


B-Tonnages

Les tonnages, modestes, ont représenté 2,76 tonnes réparties sur 4 communes et ont été réalisés sur 4 collectes de septembre à décembre 2009. Cette collecte va s'étendre en 2010.

Commune	collecte en porte à porte	Nbre points* équipés (écoles...)	Estimation ratio Kg/an/Point*
Eaubonne	0,96	11	261,8
Enghien-les-Bains	1,28	13	295,4
Ermont	0,36	16	67,5
Saint-Gratien	0,16	12	53,3
Total	2,76	52	159,3

* 1 point de collecte = groupe scolaire, collège, lycée, centre de loisirs, bâtiment communal, mairie...



III-5 Les encombrants

A- Organisation et tonnages

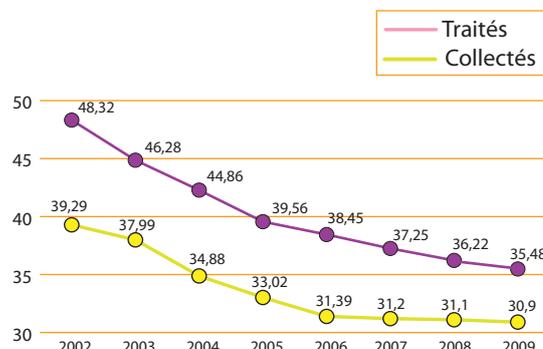
La chute des tonnages se confirme une nouvelle fois en 2009

Issus de l'activité domestique des ménages, les encombrants regroupent les mobiliers usagés, les matelas ou encore les appareils électroménagers. Trop volumineux ou trop lourds, ils ne sont pas pris en charge par les collectes usuelles et bénéficient d'un traitement spécifique.

Plus de 2/3 des communes effectuent des apports directs à Montlignon, ce qui explique les différences parfois importantes entre le tonnage collecté et le tonnage traité.

Par ailleurs certaines communes ont recours aux prestations exceptionnelles pour évacuer des déchets déposés en dehors des périodes de collecte.

Evolution du ratio moyen de collecte et de traitement des encombrants. (en kg/hab/an)



Commune	population	Fréquence de collecte/an	Tonnages collectés	Apports ville	Prestations exceptionnelles	Tonnages traités *
Andilly	2 013	4	61,22	22,04	0,00	83,26
Deuil-la-Barre	20 160	12	590,46	0,00	0,00	590,46
Eaubonne	22 882	12	946,04	136,20	0,00	1 082,24
Enghien-les-Bains	10 368	12	275,14	37,18	5,18	317,50
Ermont	27 494	12	728,32	48,38	8,78	785,48
Franconville	33 492	12	844,16	455,00	0,00	1 299,16
Groslay	7 385	12	272,82	0,00	0,00	272,82
Margency	2 587	4	62,32	1,74	1,90	65,96
Montigny-lès-Clis	17 183	12	473,70	0,00	1,92	475,62
Montlignon	2 427	12	108,00	13,58	1,78	123,36
Montmagny	13 090	12	497,34	93,66	7,22	598,22
Montmorency	20 599	12	572,22	19,14	0,00	591,36
Le Plessis-Brd	7 006	4	121,60	57,26	1,10	179,96
Saint-Gratien	19 226	12	629,22	2,42	0,00	631,64
Saint-Prix	6 767	12	255,68	58,40	1,40	315,48
Sannois	25 349	12	927,74	0,76	0,00	928,50
Soisy-sous-Mcy	16 802	12	507,12	193,42	0,52	701,06
Total	254 830		7 873,10	1 139,18	29,80	9 042,08

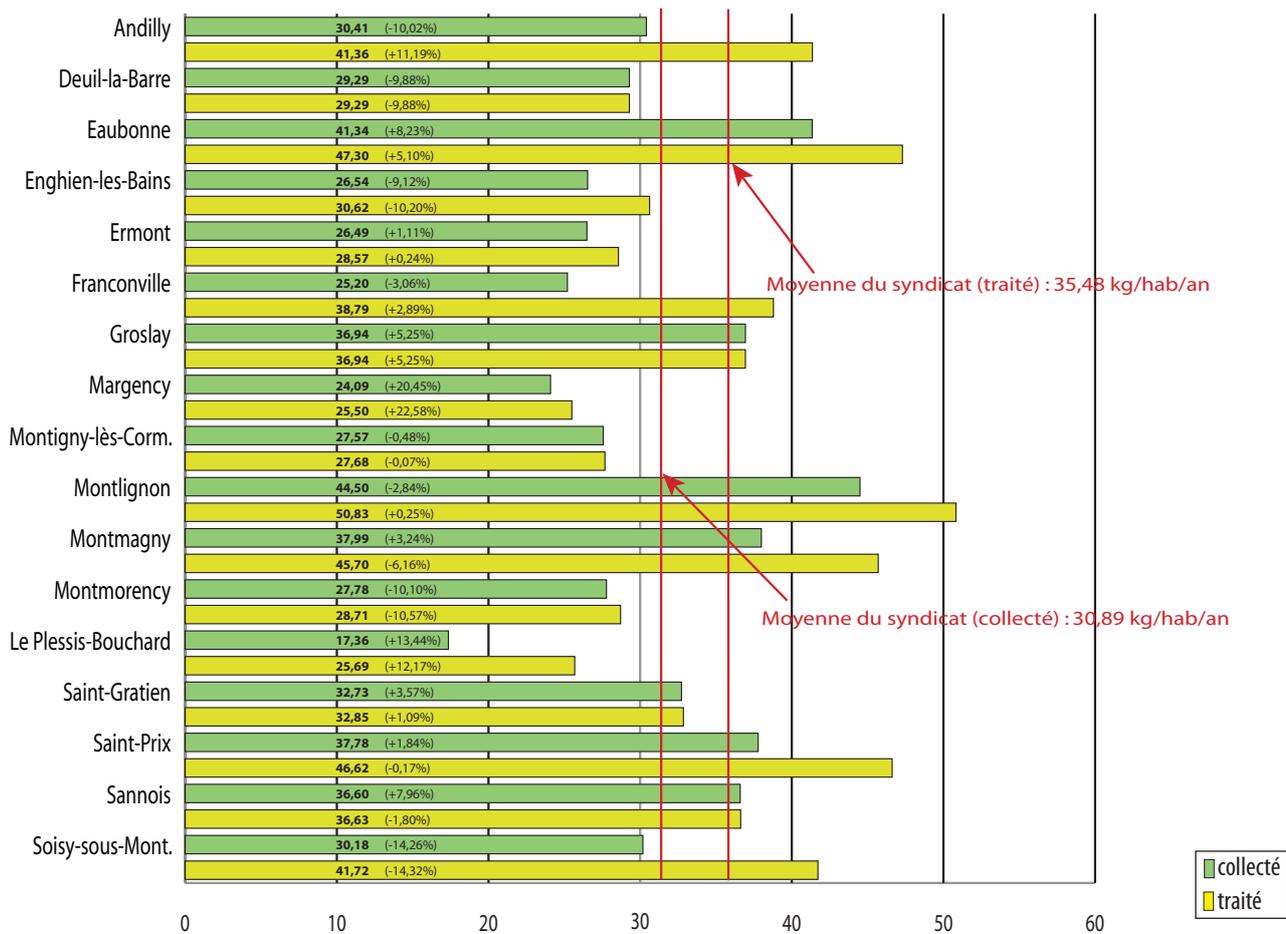
* tonnages collectés, apports ville et prestations exceptionnelles

Les tonnages d'encombrants collectés en 2009 : **7873,10 t** ont diminué de 0,7 % soit une baisse de 53 tonnes par rapport à 2008.

Le tonnage d'encombrants traités (hors Eco-site) a été de : **9 042,08 t en 2009** en baisse de 2 % soit 188 tonnes par rapport à 2008. Il semble cependant qu'un transfert soit constaté sur l'Eco-site, dont le tonnage d'encombrants réceptionné a augmenté.



Ratio de collecte et de traitement des encombrants (en kg/hab/an)



B-Le traitement des encombrants



Le traitement des encombrants a concerné l'ensemble des communes du Syndicat Emeraude.

Aux tonnages collectés en porte à porte, il convient de rajouter les tonnages apportés directement par certaines communes en provenance des Centres Techniques Municipaux ou enlèvements particuliers (brocantes ...).

Le tonnage total d'encombrants traité en 2009 est de 9 042,08 tonnes (hors Eco-site).

Les encombrants font l'objet d'un déferrailage, les ferreux sont broyés sur le site de Montlignon puis envoyés vers les filières de récupération (20 %). Les autres encombrants sont évacués vers un C.E.T. (Centre d'Enfouissement Technique) de classe II.

III-6-Les autres déchets et filières

A- Eco-site

Le Syndicat dispose à ce jour d'un seul Eco-site (ou déchèterie) situé sur la commune du Plessis-Bouchard.



-Fréquentation :

L'exploitation de l'Eco-site du Plessis-Bouchard a débuté le 22 juillet 2004. On compte actuellement en moyenne entre 8000 et 9000 visites par mois.

Commune	population	Rapport à la population totale du Syndicat	Nombre de visites	Pourcentage de visite
Andilly	2 013	0,79%	416	0,45%
Deuil-la-Barre	20 160	7,90%	1 328	1,42%
Eaubonne	22 882	8,96%	5 654	6,06%
Enghien-les-Bains	10 368	4,06%	1 162	1,25%
Ermont	27 494	10,77%	11 493	12,32%
Franconville	33 492	13,12%	30 069	32,22%
Groslay	7 385	3,07%	323	0,35%
Margency	2 587	1,01%	677	0,73%
Montigny-lès-Clis	17 183	6,73%	8 186	8,77%
Montlignon	2 427	0,95%	845	0,91%
Montmagny	13 090	5,13%	446	0,48%
Montmorency	20 599	8,07%	881	0,94%
Le Plessis-Brd	7 006	2,74%	16 882	18,09%
Saint-Gratien	19 226	7,53%	2 548	2,73%
Saint-Prix	6 767	2,65%	6 512	6,98%
Sannois	25 349	9,93%	4 199	4,50%
Soisy-sous-Mcy	16 802	6,58%	1 700	1,82%
Total	254 830	100,00%	93 321	100,00%

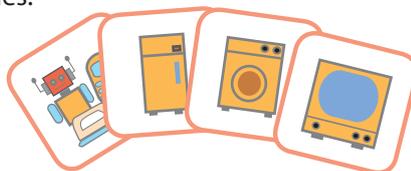
- Tonnages:

Le tonnage global accueilli sur l'Eco-site (hors Déchets Dangereux des Ménages (DDM) et DEEE) est de 11 504 tonnes en 2009, contre 10 218 t en 2008 soit une forte augmentation de près de 16 %. Le nombre de visites a également augmenté mais dans une moindre mesure (**93 321 en 2008** contre 89 396 visites en 2007).

Flux	Tonnages	Evolution	Nombre de rotation de bennes
Déchets verts	1903,90	11%	682
Gravats	4525,40	22%	507
Encombrants	1038,10	20,7%	414
Cartons	84,20	0,4%	121
Papiers	33,40	-16,5%	10
Ferrailles	298,74	35%	87
Bois	1091,30	12%	350
DDNI*	2529,60	6,9%	318
Total	11 504,64	15,6%	2489

* DDNI = Déchets de Démolition Non Inertes (gravats contenant du plâtre).

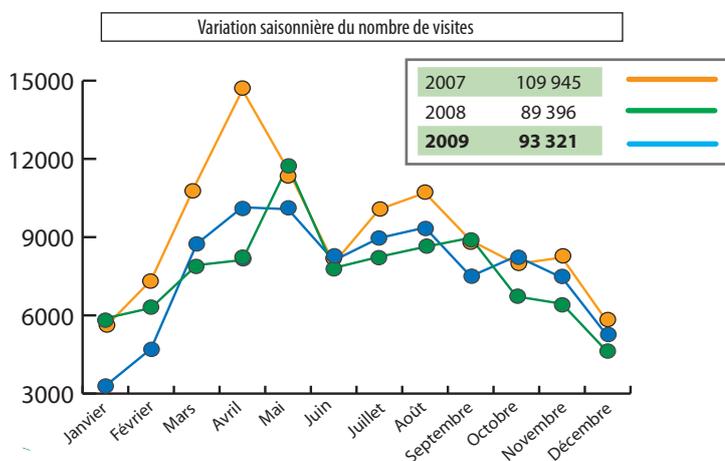
La filière des **D.E.E.E.** (Déchets d'équipements électriques et électroniques) a été mise en place en juillet 2007. Il s'agit des écrans, du gros électroménager froid et hors froid, et des petits appareils en mélange. Ils sont envoyés vers un centre de traitement spécialisé pour y être recyclés. La collecte de ces déchets en 2009 (**300,04 tonnes soit +13% par rapport à 2008**) a induit une baisse significative des tonnages d'encombrants et de ferrailles.



L'Eco-site du Plessis-Bouchard reçoit également les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ; à noter que pour les communes les plus proches de l'Eco-site, ce système remplace le camion DEMETOX qui stationnait en un point de la commune à intervalle régulier.

178,34 tonnes de déchets toxiques (DDM) ont été déposés sur l'Eco-site en 2008 contre 166,167 t en 2008 soit une hausse de 7,3%.

La quantité de piles collectée par l'entreprise Corepile sur l'Eco-site a été de **4,027 tonnes** (1,4 tonne de plus par rapport à 2008). La quantité d'huile collectée par SEVIA-S.R.R.H.U. est de **18,54 tonnes** (0,7 tonne de plus par rapport à 2008) et la quantité de tubes fluorescents et ampoules basse consommation collectée a été de **1,536 tonnes**.



B- Enlèvements de bennes



En 2009 dix communes ont bénéficié de façon permanente (bennes fixes) du service de mise à disposition, transport et traitement du contenu des bennes dans leur Centre Technique Municipal (CTM) ou autres services communaux (espaces verts).

	Tout venant		Déchets verts		Gravats/inertes		Papier / Cartons		Pneumatiques	
	Nb rotation	Tonnages	Nb rotation	Tonnages	Nb rotation	Tonnages	Nb rotation	Tonnages	Nb rotation	Tonnages
Bennes fixes										
Deuil-la-Barre	131	484,82	56	146,18			0	0		
Ermont	97	218,35	53	159,75	6	32,72	12	10,18	3	4,2
Franconville	0	0	0	0	0	0				
Groslay	62	215,66	64	109,86	18	132,05				
Montigny-lès-Cls	83	175,68	27	42,86	4	26,76			1	1,54
Montmagny	4	21,49	0	0	0	0				
Montmorency	84	216,78	22	31,9	10	77,08	10	3,5		
Saint Gratien	53	125,1	115	213,02	3	13,08				
Sannois	236	417,18	107	249,6	8	77,62	1	2,32		
Soisy-sous-Mcy	22	60,49	0	0	0	0				
Bennes exceptionnelles										
Eaubonne	2	2,3								
Margency	1	0,45								
Saint prix										
Total	775	1938,3	444	953,18	49	359,31	23	16	4	5,74

Quatre flux sont principalement concernés par ce service : déchets verts, gravats, tout-venant et papier/cartons.

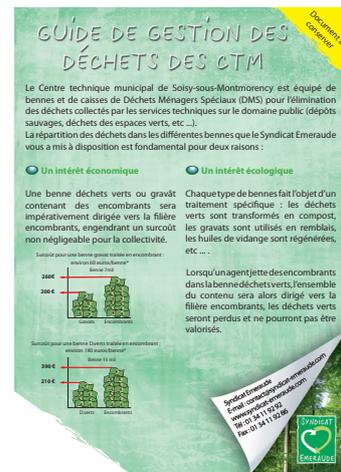
Rappelons que le marché offre des possibilités pour les ferrailles et le papier.

On constate une baisse des tonnages (3 273 tonnes en global contre 3 431 t en 2008) soit -4,6% par rapport à 2008.

Deux communes ont bénéficié de l'enlèvement ponctuel de pneus : Deuil-la-Barre (4,2 t) et Montigny-lès-Cormeilles (1,54 t).

Trois communes utilisent une benne pour les papiers/cartons : Sannois : 2,32 tonnes, Montmorency : 3,5 t et Ermont : 10,18 tonnes.

Afin de sensibiliser les agents techniques des communes à la séparation des différentes catégories de déchets, des séances de formation sont organisées par le Syndicat Emeraude. A cette occasion un guide est remis à chaque agent et une maquette de panneaux signalétiques est proposée.



C- Les Déchets Dangereux des Ménages ou DDM (hors Eco-site)

Suite à l'ouverture de l'Eco-site du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte des déchets toxiques type huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) n'a été maintenue que sur les 10 communes du Syndicat les plus éloignées.

Cette collecte est réalisée grâce à un véhicule spécifique; des bordereaux de suivi des déchets sont établis à chaque enlèvement. Les déchets toxiques sont également collectés via des modules (contenants de différentes capacités) installés dans les Centres Techniques Municipaux des communes qui en font la demande.

Le tonnage traité a été en 2009 de **74,189 tonnes** (hors Eco-site) soit une baisse de 9,4% par rapport à 2008.

N.B : le tonnage total (avec l'Eco-site) de ces déchets dangereux des ménages s'élève à 252 tonnes soit environ 1 kg/hab/an.



Commune	population	Apport direct en kg	Module CTM en kg	Cumul
Andilly	2 013	1 162	339	1 501
Deuil-la-Barre	20 160	4 776	4905	9 681
Eaubonne	22 882	-	2539	2 539
Enghien-les-B.	10 368	2 135	1643	3 778
Ermont	27 494	-	1965	1 965
Franconville	33 492	-	2003	2 003
Groslay	7 385	2 562	3401	5 963
Margency	2 587	749	124	873
Montigny-lès-Cls	17 183	-	1664	1 664
Montlignon	2 427	1 001	-	1 001
Montmagny	13 090	3 250	5201	8 451
Montmorency	20 599	3 709	9590	13 299
Le Plessis-Brd	7 006	-	1172	1 172
Saint-Gratien	19 226	2 780	4931	7 711
Saint-Prix	6 767	-	2196	2 196
Sannois	25 349	-	3384	3 384
Soisy-sous-Mcy	16 802	6 651	357	7 008
Total	254 830	28 775	45414	74 189

D- Collecte des déchets verts

Actuellement, seule la commune de Franconville bénéficie d'une collecte différenciée des déchets végétaux. De nombreuses communes procèdent à des apports directs de végétaux sur le site de Montlignon.

Les tonnages de déchets verts traités ont baissé de 10,26 % par rapport à 2008 soit 243,08 tonnes.

Commune	Tonnages collecté PàP*	Apports villes	Tonnages traités **
Andilly	0,00	3,24	3,24
Deuil-la-barre	0,00	0,00	0,00
Eaubonne	0,00	231,84	231,84
Enghien-les-Bains	0,00	46,46	46,46
Ermont	0,00	96,30	96,30
Franconville	737,86	294,28	1 032,14
Groslay	0,00	0,00	0,00
Margency	0,00	50,78	50,78
Montigny-lès-Cormeilles	0,00	0,60	0,60
Montlignon	0,00	2,18	2,18
Montmagny	0,00	76,92	76,92
Montmorency	0,00	207,36	207,36
Le Plessis-Bouchard	0,00	127,60	127,60
Saint-Gratien	0,00	2,84	2,84
Saint-Prix	0,00	94,52	94,52
Sannois	0,00	0,00	0,00
Soisy-sous-Montmorency	0,00	153,20	153,20
Total	737,86	1 388,12	2 125,98

* PàP : Porte à Porte

**comprenant les apports directs des communes à Montlignon



E-Le traitement des matériaux de l'Eco-site, des CTM, collecte et apports directs de DMS et Déchets verts

Une filière de traitement et de valorisation a été mise en place pour chaque matériau réceptionné.



Les Déchets verts : (4 983 tonnes)

Ceux-ci sont acheminés vers la plate-forme de traitement des déchets verts située sur le site de Montlignon, à une distance d'environ 9 kilomètres de l'Eco-site, où ils subissent un broyage puis une fermentation-maturation en vue d'une valorisation agronomique.



Les cartons et les ferrailles : (cartons : 137 tonnes, ferrailles : 299 tonnes)

Ces matériaux sont transportés sur le site Val'Horizon de Montlignon et intégrés dans les filières de recyclage matière existantes.



Les gravats inertes : (4 885 tonnes)

Ils sont évacués vers le C.E.T. de classe III d'Attainville, où ils sont enfouis après retrait des matériaux valorisables (bétons, pierres ...).



Déchets de Démolition Non Inertes : (2 530 tonnes)

Ces déchets de démolition contenant du plâtre sont évacués vers un C.E.T. de classe II agréé (site d'Attainville et Epinay-Champlâtreux).



Les encombrants : (12 018 tonnes)

Ils sont acheminés sur la nouvelle chaîne de tri des encombrants située sur le site Val'Horizon de Montlignon. Cette chaîne permet une valorisation accrue sur ce type de déchets par le retrait des petites ferrailles, du bois et du carton. Le résidu est éliminé en C.E.T. de classe II agréé (site d'Attainville).



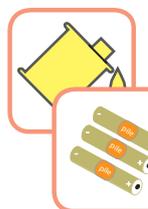
Les Déchets toxiques (DDM ou DMS) : (252 tonnes)

Le traitement des déchets toxiques est assuré par la société SARP Industries à Limay (78). Il s'agit de traitement par incinération, de traitement physico-chimique ou de régénération.



Le bois : (1 091 tonnes)

Il est acheminé sur la plate-forme de broyage de Montlignon où il est expédié sur des usines de régénération afin d'être valorisé dans la fabrication de panneaux d'aggloméré.



Les huiles (18,5 tonnes), les piles (4,027 tonnes), les lampes basse consommation et tubes fluorescents (1,536 tonne)

Les huiles sont collectées et traitées par la société SEVIA -S.R.R.H.U. et les piles par la société COREPILE. Les ampoules et tubes fluorescent sont collectés par Recylum et traités par la SARP Industries à Limay (78).

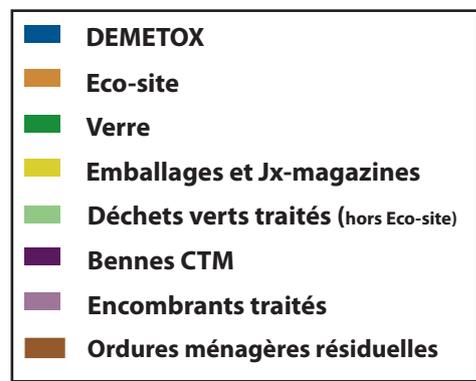
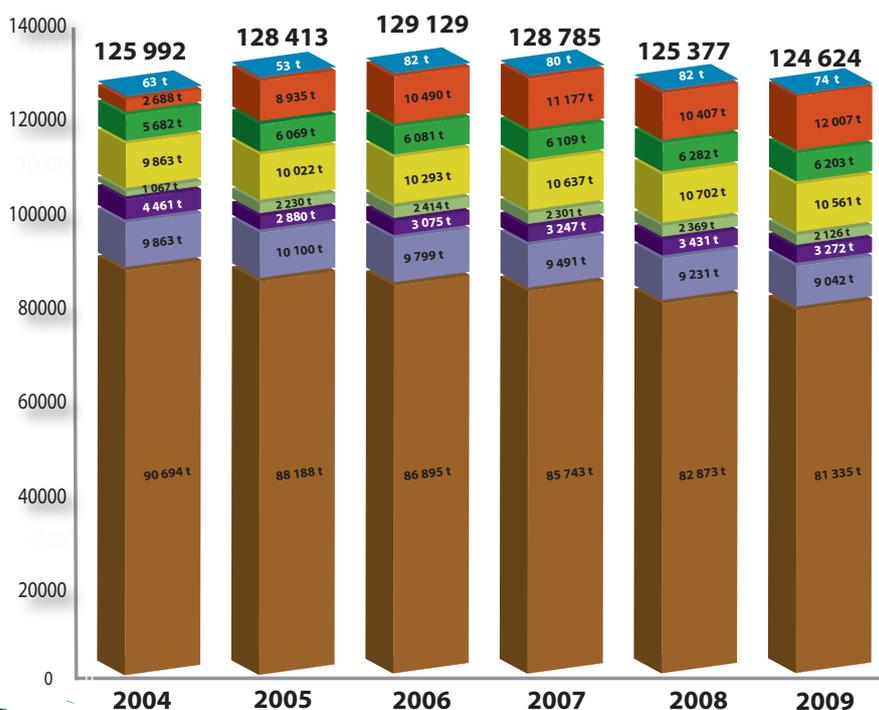
III-7 Synthèse

A - tonnages globaux

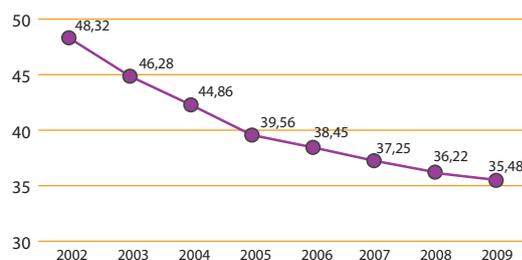
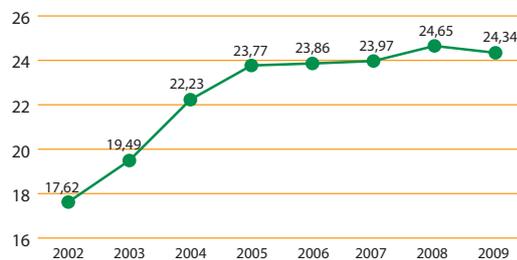
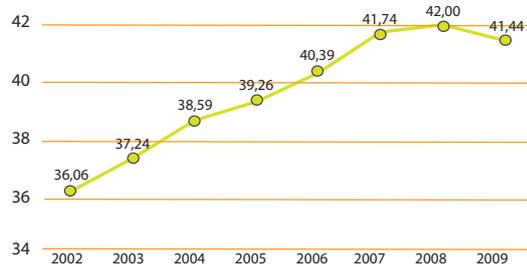
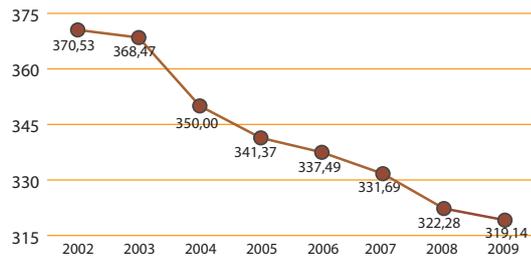
Le tonnage a été en 2009 de 124 624,10 tonnes tous déchets confondus, soit 489,05 kg/hab/an dont 47,12 kg/hab/an provenant de l'Eco-site.

Commune	OM et marchés traités	Déchets verts traités	Encombrants traités	Bennes CTM	Emballages et Jx-magazines	Verre	DEMETOX	Total
Andilly	1 084,86	3,24	83,26		123,98	68,10	1,50	1 364,94
Deuil-la-Barre	6 730,51	0,00	590,46	635,2	880,94	495,40	9,68	9 342,19
Eaubonne	6 874,43	231,84	1 082,24	-	1 070,09	599,97	2,54	9 861,11
Enghien-les-Bains	3 750,06	46,46	317,50	2,3	434,3	287,50	3,78	4 841,90
Ermont	8 154,45	96,30	785,48	421	998,6	605,39	1,97	11 063,19
Franconville	8 376,12	1 032,14	1 299,16	-	1 318,67	744,22	2,00	12 772,31
Groslay	2 586,24	0,00	272,82	457,57	398,43	196,84	5,96	3 917,86
Margency	941,22	50,78	65,96	0,45	164,5	80,76	0,87	1 304,54
Montigny-lès-Cormeilles	5 880,01	0,60	475,62	246,84	628,65	308,29	1,66	7 541,67
Montlignon	880,61	2,18	123,36	-	140,96	94,09	1,00	1 242,20
Montmagny	4 270,51	76,92	598,22	21,49	339,92	228,11	8,45	5 543,62
Montmorency	7 135,82	207,36	591,36	329,26	900,82	557,46	13,30	9 735,738
Le Plessis-Bouchar	2 281,04	127,60	179,96	-	430,43	244,50	1,17	3 264,70
Saint-Gratien	6 381,47	2,84	631,64	351,2	673,26	434,97	7,71	8 483,09
Saint-Prix	2 429,39	94,52	315,48	-	358,14	246,29	2,20	3 446,02
Sannois	7 749,54	0,00	928,50	746,72	950,64	579,61	3,38	10 958,39
Soisy-sous-Montmorency	5 828,93	153,20	701,06	60,49	748,77	431,65	7,01	7 931,11
Total	81 335,21	2 125,98	9 042,08	3 272,52	10 561,11	6 203,13	74,19	112 614,20
							Avec Eco-site (12 007,12)	124 621,34
							Avec papier des écoles et Adm. (2,76)	124 624,10

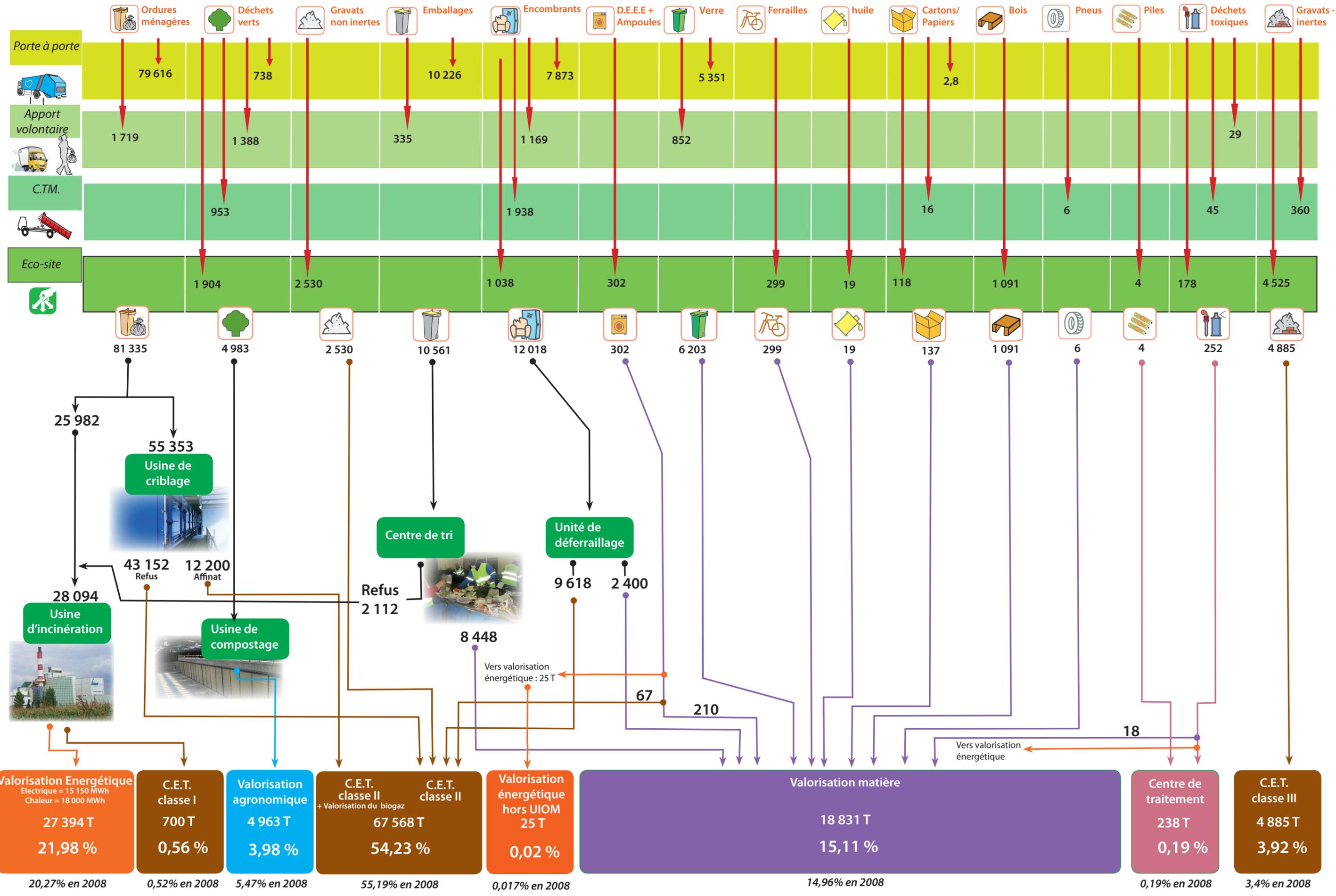
La production globale de déchets a chuté de 0,60 % (soit environ 753 tonnes) par rapport à 2008, passant ainsi sous le niveau de production de 2004. L'augmentation des tonnages depuis 2004, qui avait été provoquée par la montée en puissance des apports à l'Eco-site, en particulier en 2009, et de la collecte sélective, a donc été compensée par plusieurs facteurs : - une diminution importante de la production d'ordures ménagères, -10,31% par rapport à 2004 soit 9 359 tonnes ; - Une baisse des tonnages d'encombrants traités : - 7 % par rapport à 2004 (- 821 tonnes) ; - La mise en place de la redevance spéciale sur certaines communes (notamment Enghien-les-Bains) qui s'est traduit par le passage au privé de certains gros producteurs ; - Les apports de certains déchets sur l'Eco-site auparavant mélangés aux ordures ménagères.

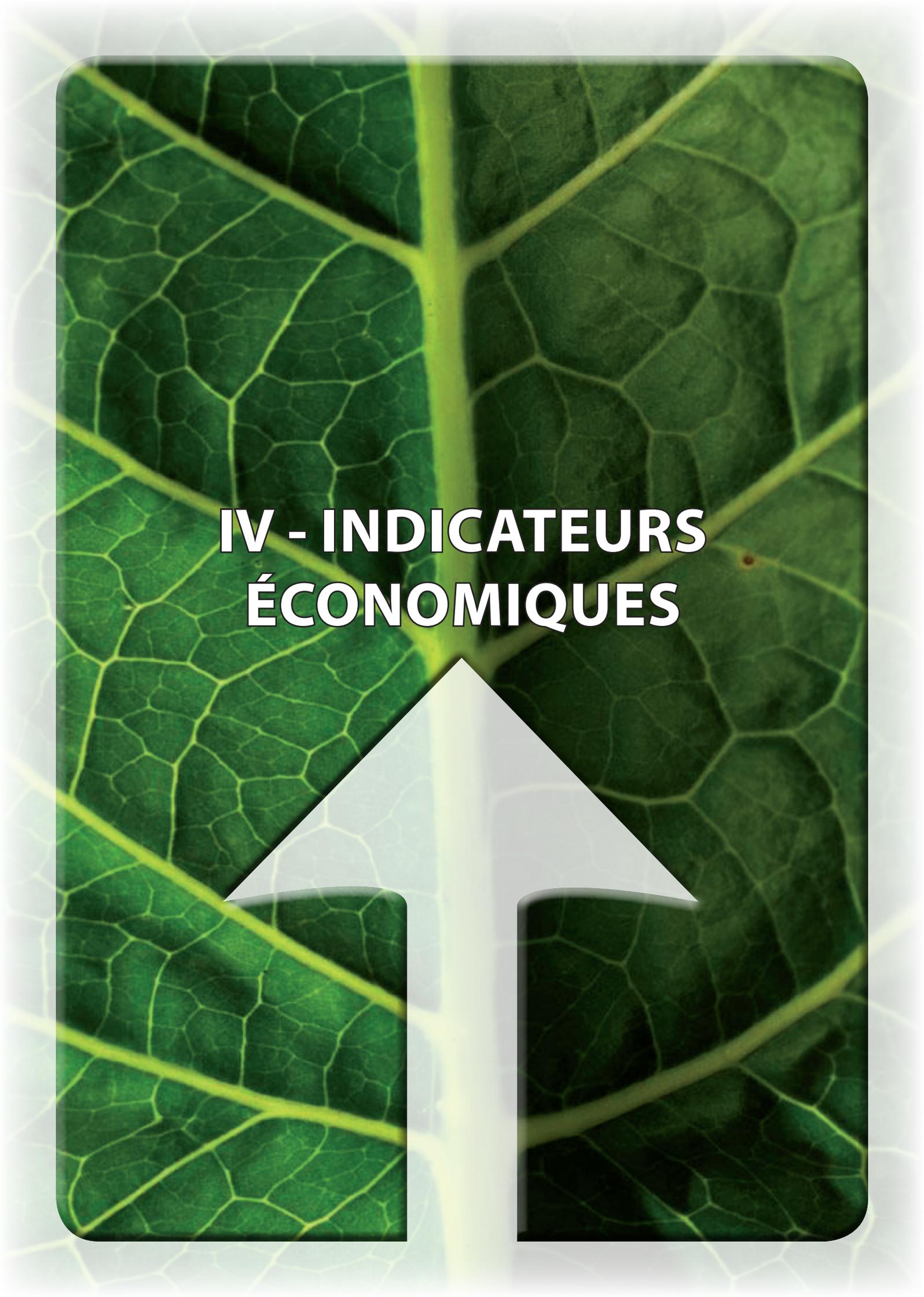


● Evolution des ratios de déchets produits en kg/hab/an



BILAN MATIERE





IV - INDICATEURS ÉCONOMIQUES

IV-Indicateurs économiques

La loi de finances pour 1999 a permis une modification du taux de TVA applicable aux prestations de collecte et de traitement des déchets lorsqu'une collectivité met en place la collecte sélective multi-matériaux avec un contrat de garantie de reprise.

Le détail des coûts est donné en € HT, le taux de TVA étant de 5,5% sur l'ensemble des prestations en raison de la mise en place de la collecte sélective des emballages.

Le coût total de l'ensemble des prestations de collecte et de traitement (art 611) représente un montant total brut de **23 771 307,06 € TTC** (+2,5 % par rapport à 2008).

IV-1 Dépenses

Le coût global de fonctionnement a été d'environ 27,56 M€ en 2009 dont 23,77 M€ de prestations privées.

DEPENSES	
Section de fonctionnement	27 560 879,51
dont charges de prestation de services (ch 611)	23 771 307,06
et autres charges (ch 012,022,023,65,66,67,68)	3 789 572,45
Section d'investissement	2 419 977,11
TOTAL DEPENSES	29 980 856,62

IV-2 Recettes

● Les recettes accessoires

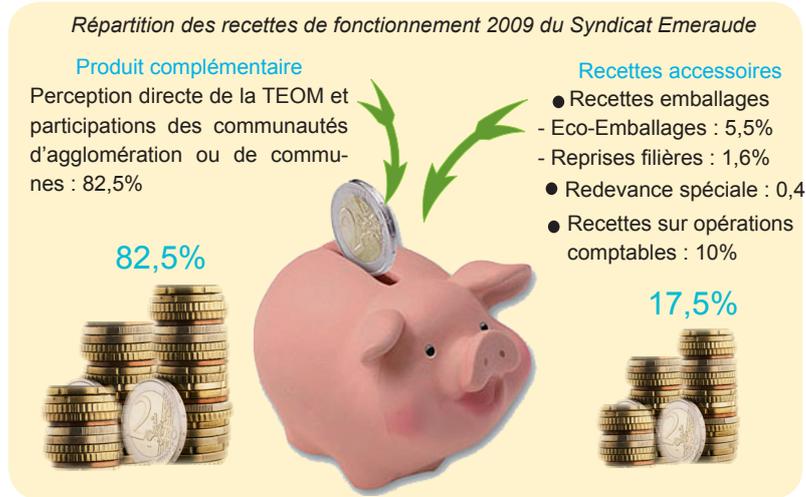
Destinées à couvrir les dépenses, les recettes sont issues :

- des matériaux recyclés provenant de la collecte sélective versées à la fois par Eco-Emballages et par les filières de recyclage ;
- du résultat de l'année N-1 ;
- du montant de la redevance spéciale (déchets industriels et commerciaux banals);
- des éventuelles subventions.

RECETTES	
Section de fonctionnement	29 003 438,58
dont dotations, subventions et participations (art. 7478) et autres produit de gestion courante (art. 758) constituant les recettes matières issues de la collecte sélective	1 958 401,41
et autres recettes (ch 013,66,70,72,73, 74711, 7473, 7474, 6459, 6611,76,77,78,79)	27 045 037,17
Section d'investissement	2 818 463,63
dont Résultat exercice N-1	1 314 506,60
TOTAL RECETTES	31 821 902,21

● **Le produit complémentaire**

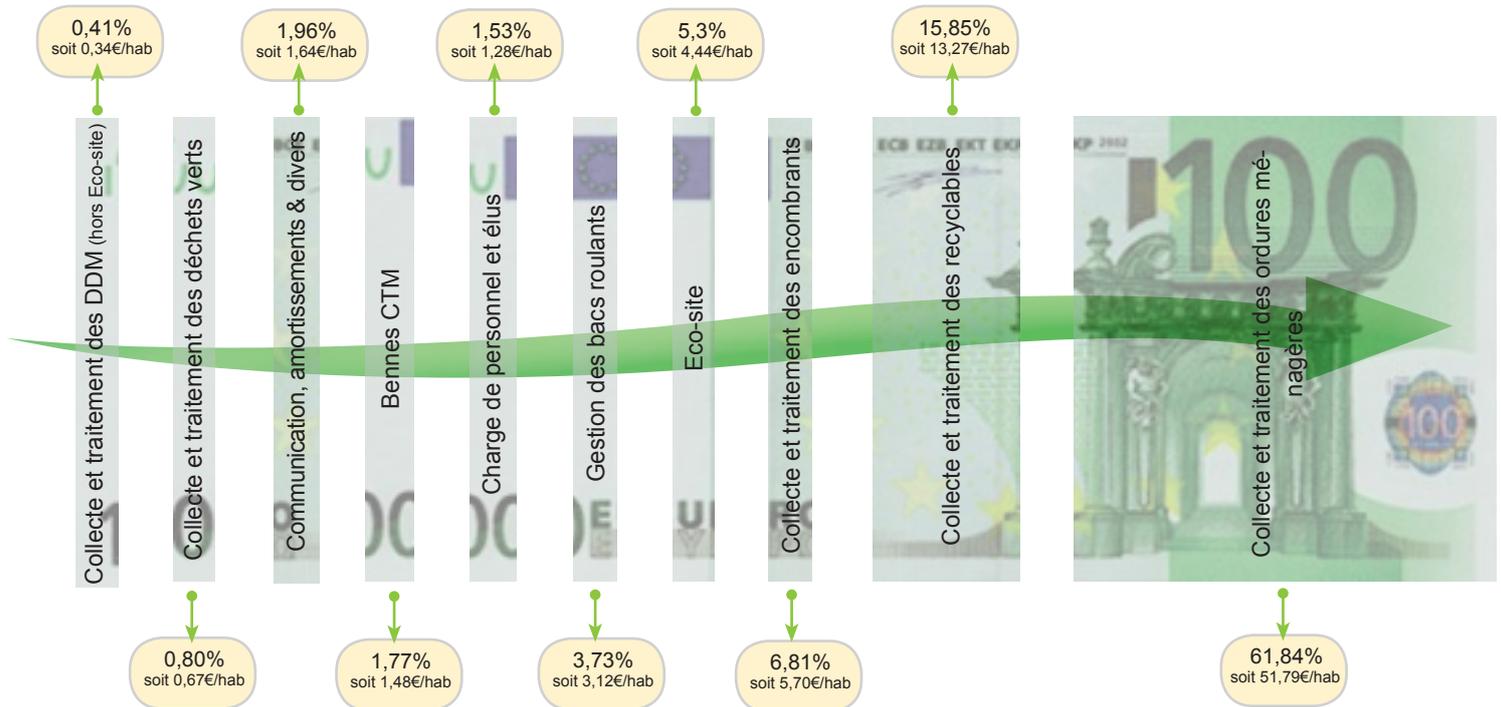
L'autre ressource demandée aux habitants va servir de base à l'élaboration par les services fiscaux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).



IV-3 Coût net du service

Répartition des coûts net en pourcentage et en €/hab/an en 2009

Le coût net moyen par habitant est de 83,73 € sur 2009, ainsi réparti :





CONCLUSION

Conclusion

D'un point de vue économique, le résultat 2009 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de **1 442 559,07 €** (-59% par rapport à 2008) et un excédent d'investissement de **398 486,52 €** hors RAR (-70% par rapport à 2008).

D'un point de vue technique, les bonnes tendances des années précédentes depuis 2002 se sont confirmées en 2009, à savoir une baisse globale de la production de déchets ménagers tous flux confondus (hors déchèterie), avec en particulier une baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants.

La baisse peut s'expliquer par :

- les productions externalisées,
- les efforts de tri,
- la prise de conscience du déchet qui est souvent la conséquence du point précédent et qui se traduit par une réduction à la source (compostage individuel, D.E.E.E., ...)
- la situation économique.

Par contre, pour la première fois depuis sa mise en place les quantités de matériaux collectés sélectivement sont en baisse malgré le renforcement d'actions de communication. On constate que les apports sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard se sont fortement accrus.

Par ailleurs, il est à noter que les refus du centre de tri ont été ramenés à 20% (23% en 2008)

Des écarts importants subsistent toujours entre certaines communes du Syndicat, en particulier en raison d'une typologie d'habitat différente.

Les axes de réflexion à poursuivre en 2010, visant à une meilleure gestion du service, sont principalement les suivants :

● Compostage individuel

Nouvelle opération de dotation des usagers en composteurs, afin de limiter les apports en déchets verts dans les ordures ménagères.

● Bons gestes

Poursuite de la communication sur le «1 pour 1» (reprise en magasin des vieux appareils électriques lors d'un achat), des gestes éco-citoyens tels le «Stop-Pub».

● Amélioration quantitative et qualitative des collectes sélectives

- L'optimisation des performances dans l'habitat collectif passant par l'implantation progressive de bornes enterrées, avec un test de mise en place d'une télérelève.

- La réduction des refus de tri par le renforcement de l'équipe et des actions de communication ; des actions de suivi sur l'optimisation du centre de tri devraient encore participer à cette baisse.

● Mise en place de nouvelles collectes sélectives

- Extension de la collecte spécifique du papier dans les administrations et groupes scolaires sur son territoire.

- Etude de la mise en place d'une collecte séparative des cartons auprès des gros producteurs (commerçants, PMI, cantines scolaires...) dans la même optique d'optimisation.

● Réflexion sur les filières de traitement

Une réflexion sera menée de façon plus globale sur la filière actuelle de traitement des ordures ménagères résiduelles afin d'amortir les augmentations de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur les ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux).

● Recherches de sites d'implantation de nouvelle déchèteries

Afin d'optimiser le traitement des déchets volumineux et déchets ménagers spéciaux, le Syndicat Emeraude travaille sur la création d'un, voire deux nouveaux Eco-sites sur son territoire.

● Redevance spéciale

Extension de la mise en place de la redevance spéciale sur le territoire du Syndicat Emeraude.





ANNEXES

TONNAGES - 2009

TONNAGES 2009	Andilly	Deuil	Eaubonne	Enghien	Ermont	Franconville	Groslay	Margency	Montigny
Collecte OM	1 084,86	6 729,63	6 874,43	3 750,06	7 228,31	8 178,24	2 586,24	929,36	5833,15
Collecte OM bornes					655,50	188,94		11,86	0,5
Collecte papier			0,96	0,36	1,28				
Collecte marchés					270,64	8,94			46,36
Collecte des encombrants	61,22	590,46	946,04	275,14	728,32	844,16	272,82	62,32	473,7
Prestations exceptionnelles OM*		0,88							
Prestations exceptionnelles encombrants*				5,18	8,78			1,90	1,92
Collecte du verre (PAPet AV)	68,10	495,39	599,97	287,50	605,39	744,22	196,83	80,76	308,29
Collecte des déchets verts						737,86			
Traitement des OM avec BE et p. except.	1 084,86	6 730,51	6 874,43	3 750,06	7 883,81	8 367,18	2 586,24	941,22	5 826,42
Traitement des encombrants	83,26	590,46	1 082,24	317,50	785,48	1 299,16	272,82	65,96	475,62
Traitement des marchés					270,64	8,94			46,36
Collecte sélective emb	123,98	880,94	1 070,09	434,30	864,91	1 285,83	398,43	161,38	627,49
Collecte sélective bornes enterrées					133,69	32,84		3,12	1,16
Collecte et traitement des DMS (AV et CTM)	1,501	9,681	2,539	3,778	1,965	2,003	5,963	0,873	1,664
Traitement des déchets verts	3,2400		231,840	46,460	96,300	1 032,14		50,780	0,60
Collecte et traitement des bennes à gravats**					32,72		132,05		26,76
Collecte et traitement bennes tout venant**		484,82	2,30		218,35		215,66	0,45	175,68
Collecte et traitement des bennes à déchets verts**		146,18			159,76		109,86		42,86
Collecte et traitement des pneus**		4,20							1,54
Collecte et traitement bennes papier carton**					10,18				

*facturées à l'heure

** facturés à l'enlèvement

S/TOTAL	TOTAL	
43 194,28	78 940,54	Collecte OM
856,80	1 719,58	Collecte OM bornes enterrées
2,60	2,76	Collecte papier
325,94	672,20	Collecte marchés
4 254,18	7 873,10	Collecte des encombrants
0,88	2,89	Prestations exceptionnelles OM*
17,78	29,80	Prestations exceptionnelles encombrants*
3 386,45	6 203,13	Collecte du verre
737,86	737,86	Collecte des déchets verts
44 044,73	80 655,78	Traitement des OM
4 972,50	9 042,08	Traitement des encombrants
325,94	672,20	Traitement des marchés
5 847,35	10 225,88	Collecte sélective emb
170,81	335,22	Collecte sélective bornes enterrées
0,00	10 561,10	TRI emb
29,97	74,189	Collecte et traitement des DMS (AV et CTM)
1 461,36	2 125,980	Traitement des déchets verts
191,53	359,31	Collecte et traitement des bennes à gravats**
1 097,26	1 938,30	Collecte et traitement bennes tout venant**
458,66	953,18	Collecte et traitement des bennes à déchets verts**
5,74	5,74	Collecte et traitement des pneus**
10,18	16,00	Collecte et traitement bennes papier carton**
	112 616,98	Hors Eco-site
	11 504,64	Eco-site
	502,48	DMS Eco-site + huile + DEEE + lampes-néons
	124 624,10	

TONNAGES 2009	Montlignon	Montmagny	Montmorency	Le Plessis-Brd	St Gratien	St Prix	Sannois	Soisy /s Mtcy
Collecte OM	880,61	4 270,51	6 973,58	2 156,10	5 889,47	2 429,39	7 412,62	5 733,98
Collecte OM bornes enterrées			116,90		491,70		239,28	14,90
Collecte papier					0,16			
Collecte des marchés			44,58	124,94			96,69	80,05
Collecte encombrants	108,00	497,34	572,22	121,60	629,22	255,68	927,74	507,12
Prestations exceptionnelles OM*			0,76		0,30		0,95	
Prestations exceptionnelles encombrants*	1,78	7,22		1,10		1,40		0,52
Collecte du verre (PAPet AV)	94,09	228,11	557,46	244,51	434,96	246,29	579,61	431,65
Traitement des OM avec BE et p. except.	880,61	4 270,51	7 091,24	2 156,10	6 381,47	2 429,39	7 652,85	5 748,88
Traitement encombrants	123,36	598,22	591,36	179,96	631,64	315,48	928,50	701,06
Traitement marchés			44,58	124,94			96,69	80,05
Collecte sélective emb	140,96	339,92	879,20	430,43	580,14	358,14	904,43	745,31
Collecte sélective bornes enterrées			21,62		93,12		46,21	3,46
TRI emb								
Collecte et traitement des DMS	1,001	8,451	13,299	1,172	7,711	2,196	3,384	7,008
Traitement des déchets verts	2,180	76,920	207,360	127,600	2,840	94,520		153,200
Collecte et traitement des bennes à gravats**			77,08		13,08		77,62	
Collecte et traitement bennes tout venant**		21,49	216,78		125,10		417,18	60,49
Collecte et traitement des bennes à déchets verts**			31,90		213,02		249,60	
Collecte et traitement des pneus**								
Collecte et traitement bennes carton**			3,50				2,32	

*facturées à l'heure

** facturés à l'enlèvement

35 746,26	Collecte OM
862,78	Collecte OM bornes enterrées
0,16	
346,26	Collecte des marchés
3 618,92	Collecte encombrants
2,01	Prestations exceptionnelles OM*
12,02	Prestations exceptionnelles encombrants*
2 816,68	Collecte du verre (PAPet AV)
36 611,05	Traitement OM
4 069,58	Traitement encombrants
346,26	Traitement marchés
4 378,53	Collecte sélective emb
164,41	Collecte sélective bornes enterrées
0,00	TRI emb
44,22	Collecte et traitement des DMS
664,62	Traitement des déchets verts
167,78	Collecte et traitement des bennes à gravats**
841,04	Collecte et traitement bennes tout venant**
494,52	Collecte et traitement des bennes à déchets verts**
0,00	Collecte et traitement des pneus**
5,82	Collecte et traitement bennes papier carton**

COUTS DU SERVICE (TTC) 2009

COUTS DU SERVICE 2009	Andilly	Deuil	Eaubonne	Enghien	Ermont	Franconville	Groslay	Margency	Montigny
Collecte des OM et marchés	74 899,34	464 653,73	474 881,89	258 998,04	546 790,80	568 909,62	178 538,42	64 141,48	415 056,29
Surcoûts collecte				39 075,00					0,00
Collecte OM bornes enterrées					29 888,00	8 272,81		599,34	25,27
Collecte du papier			130,91	49,09	174,55				
Collecte des encombrants	4 514,64	43 543,19	69 765,25	20 290,06	53 709,59	62 252,16	20 118,97	4 595,76	34 932,77
Collecte du verre	12 695,22	87 840,25	101 413,36	50 787,59	94 602,63	134 426,68	32 843,01	14 572,41	57 236,38
Collecte et traitement des DMS	2 545,59	16 827,53	2 437,45	7 815,68	1 306,55	1 696,64	5 290,53	2 481,41	1 980,44
Prestations exceptionnelles		631,99	440,75	1 397,88	1 902,87	1 145,19		150,97	595,35
Traitement des OM et des marchés	114 242,92	708 682,28	723 935,16	394 836,66	858 499,50	882 022,68	272 281,87	99 097,69	512 485,77
Traitement des encombrants avec TGAP	8 893,73	63 072,20	115 603,52	33 914,95	83 903,99	138 774,65	29 142,29	7 045,76	50 805,13
Collecte des déchets verts						69 359,21			0,00
Traitement des déchets verts	129,21		9 245,55	1 852,78	3 840,35	41 160,71	0,00	2 025,06	23,93
Collecte sélective emb	25 706,87	182 245,91	221 402,79	89 755,25	179 286,16	266 092,44	82 399,33	33 407,69	129 819,49
Collecte sélective emb bornes enterrées					17 406,46	3 972,77		499,01	185,53
Tri	28 057,76	199 510,87	242 326,62	98 906,56	226 713,58	298 679,13	89 888,37	37 106,14	141 799,39
Bennes CTM		67 459,46	825,98		54 629,87		44 481,22	412,99	40 652,97
Entretien maintenance des bacs-bornesOM	3 581,41	35 229,18	28 668,10	840,20	11 722,69	42 588,10	10 557,54	4 447,76	21 567,68
Entretien maintenance des bacs collecte sélective	2 559,88	19 349,60	20 881,09	9 524,02	17 813,21	33 587,18	7 987,89	2 867,62	13 613,07
Eco-site	7 090,51	71 010,74	131 854,12	36 519,81	158 430,08	192 992,66	26 012,61	9 112,34	99 014,48
Régularisation 2008 (611)	214,38	1 470,68	1 608,54	783,76	1 756,22	2 060,38	599,92	212,01	1 140,38
TOTAL brut EUROSTTC	285 131,46	1 961 527,61	2 145 421,08	1 045 347,33	2 342 377,10	2 747 993,01	800 141,97	282 775,44	1 520 934,32

S/TOTAL	TOTAL	€/hab
3 046 869,61	5 647 985,03	22,15
39 075,00	39 075,00	0,15
38 785,42	76 638,66	0,30
354,55	376,37	
313 722,39	580 597,83	2,28
		0,00
586 417,53	1 049 882,82	4,12
42 381,82	92 836,91	0,36
6 265,00	9 189,82	0,04
4 566 084,53	8 457 428,75	33,17
531 156,22	965 863,66	3,79
69 359,21	69 359,21	0,27
58 277,59	84 781,97	0,33
1 210 115,93	2 116 221,70	8,30
22 063,77	41 795,75	0,16
1 362 988,42	2 395 462,45	9,39
208 462,49	404 615,21	1,59
159 202,66	284 169,12	1,11
128 183,56	223 182,02	0,88
732 037,35	1 211 589,06	4,75
9 846,27	9 846,27	0,04
	2 431,99	0,01
13 131 649,32	23 771 307,02	93,22

Fourniture sacs déchets verts						28 334,56				
Annuité bacs OM	1 110,24	10 853,87	8 851,87	231,69	3 478,48	13 095,18	3 253,25	1 408,14	6 669,88	
Annuité bacs CS	2 721,56	20 127,18	21 998,87	9 610,80	20 659,86	57 583,91	8 349,62	3 128,88	14 295,46	
Frais structure et communication+divers	6 300,55	63 099,41	71 619,08	32 451,12	86 054,32	104 827,65	23 114,54	8 097,13	53 781,60	
recettes	-32 711,85	-165 566,31	-215 125,94	-80 616,87	-158 177,98	-223 391,39	-90 634,18	-44 066,16	-96 877,82	
Reprise résultat N-1	-28 800,85	-125 657,65	-1 508,13	-62 175,60	-75 463,31	-421 729,23	-54 697,65	-18 036,91	-103 044,30	
Redevance spéciale				-82 429,89		-21 518,75				
TOTAL net EUROSTTC	233 751,11	1 764 384,11	2 031 256,83	862 418,58	2 218 928,47	2 285 194,94	689 527,55	233 306,53	1 395 759,14	

28 334,56	28 334,56	0,11
48 952,60	86 514,18	0,34
158 476,14	258 557,48	1,01
449 345,42	797 600,32	3,13
-1 107 168,50	-1 958 401,40	-7,68
-891 113,63	-1 528 183,61	-5,99
-103 948,64	-103 948,64	-0,41
0,00	0,00	
11 714 527,27	21 351 779,91	83,73

COUTS DU SERVICE 2009	Montignion	Montmagny	Montmorency	Le Plessis	St Gratien	St Prix	Sannois	Soisy-s/Mont
Collecte des OM avec marchés	60 784,68	294 837,78	499 310,56	174 583,76	406 703,97	167 697,33	552 222,11	444 975,23
Surcoûts collecte								
Collecte bornes enterrées			5067,14		21 596,89		10 451,19	738,02
Collecte du papier					21,82			
Collecte des encombrants	7 964,41	36 676,09	42 198,08	8 967,33	46 401,51	18 854,99	68 415,72	37 397,31
Collecte du verre	17 536,71	37 717,93	94 829,16	41 954,57	66 199,40	40 543,90	91 132,87	73 550,75
Collecte et traitement des DMS	2 118,65	11 030,00	12 170,97	817,79	11 924,08	1 497,43	3 318,65	7 577,520
Prestations exceptionnelles	211,36	573,69	1 052,86	155,56	359,74	181,16	127,24	263,21
Collecte de cartons					2 431,99			
Traitement des OM et des marchés	92 718,33	449 703,53	751 390,97	240 156,64	671 988,41	255 792,67	815 923,57	613 670,10
Traitement des encombrants+TGAP	13 177,15	63 901,11	63 168,34	19 223,10	67 471,00	33 699,18	99 181,21	74 886,35
Traitement des déchets verts	86,94	3 067,49	8 269,31	5 088,56	113,26	3 769,36	0,00	6 109,46
Collecte sélective	29 143,72	70 436,67	181 800,61	89 037,88	120 020,96	74 194,27	187 147,67	154 321,99
Collecte bornes enterrées			2 555,33		11 142,58		5 480,68	553,39
Tri	32 112,30	77 452,21	204 657,29	97 514,23	153 476,69	81 679,00	215 868,81	169 713,50
Bennes CTM		1 246,79	42 358,54		52 105,10		91 430,08	9 012,21
Entretien maintenance des bacs-born,es OM			36 238,71	5 568,12	23 003,52	9 871,66	31 454,35	18 830,10
Entretien me des bacs collecte sélective	2 705,24	10 360,65	19 062,99	7 847,94	13 467,45	7 223,43	19 897,30	14 433,46
Eco-site	8 548,76	46 107,67	72 557,06	40 371,03	67 720,86	38 993,83	146 069,84	59 182,66
Régularisation 2008 (611)	200,43	827,68	1 528,21	548,69	1 302,69	550,74	1 754,53	1 264,45
TOTAL EUROSTTC	267 308,68	1 103 941,29	2 038 216,13	731 835,20	1 737 451,92	734 548,95	2 339 875,82	1 686 479,71

2 601 115,42	
0,00	
37 853,24	
21,82	
266 875,44	
463 465,29	
50 455,09	
2 924,82	
2 431,99	
3 891 344,22	
434 707,44	
26 504,38	
906 105,77	
19 731,98	
1 032 474,03	
196 152,72	
124 966,46	
94 998,46	
479 551,71	
7 977,42	
0,00	
10 639 657,70	Sous-total

Annuité bacs OM			11 483,06	1 677,84	6 339,07	3 069,78	9 138,02	5 853,81
Annuité bacs CS	3 144,45	10 821,99	19 247,11	8 460,35	13 747,33	8 203,55	20 801,37	15 655,19
Frais structure et communication	7 596,34	40 970,80	64 473,45	21 928,30	60 176,05	21 180,24	79 340,62	52 589,10
recettes	-36 453,63	-39 353,16	-172 481,74	-113 937,01	-104 199,02	-85 005,69	-155 655,36	-144 147,29
Reprise résultat N-1	-35 520,38	-146 029,90	-1 073,60	-31 471,12	-86 814,75	-34 403,35	-152 014,68	-149 742,20
TOTAL net EUROSTTC	206 075,46	970 351,02	1 959 864,41	618 493,56	1 626 700,60	647 593,48	2 141 485,79	1 466 688,32

37 561,58	
100 081,34	
348 254,90	
-851 232,90	
-637 069,98	
9 637 252,64	Total

participations	21 351 779,91
Rappel BP 2008	22 777 029,00
résultat global 2009	1 425 249,09
recettes annexes	-17 310
	1 442 559,07

C A VAL ET FORET
5 722 347,81
CAVAM
8 944 573,65
C C du Parisis
1 395 759,14
Autres communes
5 289 099,32